

## LES FAITS MARQUANTS DE LA COFI 29: LUNDI 31 JANVIER 2011

La 29<sup>e</sup> session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est réunie en séances plénières toute la journée de lundi. Le COFI a élu le Président et les Vice-présidents, a désigné les membres du Comité de rédaction et a adopté l'ordre du jour, a abordé les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) et des instruments connexes et a examiné les décisions et recommandations de la 12<sup>e</sup> session du Sous-comité du commerce du poisson.

### OUVERTURE DE LA SESSION

Le président sortant de la COFI 28, Zbigniew Karnicki, Pologne, a ouvert la réunion. Ann Tutwiler, directrice générale adjointe de la FAO, a souhaité la bienvenue aux délégués et a déclaré que la FAO a hâte d'avoir les orientations et recommandations de la commission sur les questions importantes inscrites à l'ordre du jour.

**LES QUESTIONS D'ORGANISATION:** Election du Bureau: Mohammad Pourkazemi, Iran, a été élu président de la COFI 29, et Johan Williams, Norvège, a été élu premier vice-président. Les autres vice-présidents élus sont : le Canada, l'Inde, le Chili, l'Espagne et le Zimbabwe.

Le délégué des Etats-Unis a été élu président du Comité de rédaction, et les autres membres élus sont: l'Angola, l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Chine, la République du Congo, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, Oman, la Fédération de Russie, la Suède et la Syrie.

Adoption de l'ordre du jour: les délégués au CoFI ont adopté l'ordre du jour (COFI/2011/1) tel que modifié. La question de la Conférence ministérielle sur les pêches dans la région Asie-Pacifique, prévue au Sri Lanka, et celle des pêches dans le Golfe de Guinée seront examinées sous la rubrique "Questions diverses".

**LA SITUATION MONDIALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE 2010:** Arni Mathiesen, sous-directeur général, Département des pêches et de l'aquaculture, FAO, a présenté l'édition 2010 du rapport concernant la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA 2010), mettant en exergue les changements majeurs survenus au cours des 15 dernières années, y compris, l'augmentation rapide de la production aquacole, la demande croissante de poissons et produits de la pêche et l'appel mondial pour une gestion responsable du secteur.

### PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CCPR

Au cours de la matinée, le Secrétariat a introduit les documents concernant: les Progrès accomplis dans la mise en œuvre du CCPR et des instruments connexes (COFI/2011/2); les Résultats de l'édition 2010 du test pilote informel du Questionnaire électronique relatif au CCPR (COFI/2011/2/Supp.1); et la Sécurité en mer dans le secteur de la pêche (COFI/INF.14). Plusieurs pays ont parlé de leurs efforts visant à mettre en œuvre le Code de conduite à travers, entre autres moyens,

l'adoption de cadres juridiques et réglementaires, la coopération par le biais des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux (PAN).

Au cours de la matinée toujours, le BRÉSIL a appelé le COFI à s'assurer de la viabilité économique de la pêche et de l'aquaculture dans les pays en développement à travers, notamment, le renforcement des capacités techniques et l'adoption d'une approche proportionnelle pour équilibrer les priorités environnementales, sociales et économiques.

La NOUVELLE ZÉLANDE a souligné que la FAO devrait se concentrer sur l'établissement de normes mondiales pour la gestion des pêches et aider les pays en développement à appliquer ces normes. La représentante a également appelé: à un exercice de consultation sur les rôles des diverses organisations de pêche en vue d'éviter les doubles emplois; à l'élaboration d'une norme internationale pour la durabilité; et au renforcement des capacités des pays en développement.

La CHINE a souligné l'importance de la collecte des données concernant les pêches et l'aquaculture. L'ISLANDE a souligné que la FAO est l'instance la plus appropriée pour traiter des questions de la pêche et négocier les accords techniques devant encadrer leur gestion. L'ARGENTINE a parlé des progrès accomplis dans la mise en œuvre du CCPR dont, entre autres, la mise en place d'un nouveau système de quotas individuels des pêches et un nouveau système intégré de surveillance des navires.

Le MAROC a parlé des stratégies nationales visant à assurer la durabilité et l'amélioration de la compétitivité du secteur de la pêche. La TANZANIE a souligné la nécessité, pour la FAO, de soutenir le développement des infrastructures et le transfert de technologies dans les pays en développement de manière à s'assurer que tous les pays sont sur un même pied d'égalité quant au respect du CCPR. Le GUATEMALA a parlé de l'intégration des politiques et autres initiatives relatives aux pêches et à l'aquaculture, dans le cadre de l'Organisation pour la Pêche et l'aquaculture de l'isthme centre-américain (OSPESCA). Le MEXIQUE a souligné les contraintes financières posées à la mise en œuvre du CCPR.

Le délégué des Etats-Unis a parlé de l'édition 2010 de la Politique globale des océans et de l'achèvement du Plan d'action national applicable aux requins, ainsi que les efforts visant à réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer. MAURICE a attiré l'attention sur les défis à relever dont, notamment, le développement de l'aquaculture marine, la gestion de l'Intracoastal et la capacité de la flotte. Commentant le rapport sur la mise en œuvre du CCPR, la RÉPUBLIQUE DU CONGO a souligné les lacunes qui s'y trouvent dont, notamment, l'absence de différenciation régionale et l'absence de références au renforcement des capacités et à la formation dans les conclusions.

L'UE a appelé au renforcement de la mise en œuvre des lignes directrices techniques de la FAO sur l'approche écosystémique des pêches. L'INDE a parlé de la nécessité d'aborder la question de la pêche continentale et a souligné la valeur des connaissances traditionnelles en matière de gestion des pêches. La NAMIBIE a souligné la création et l'adoption de plans d'action nationaux applicables aux requins, ainsi que la

surveillance des pays pratiquant la pêche au requin, et a appelé au traitement du problème de la surcapacité en vue de prévenir la détérioration des pêches.

La THAÏLANDE a noté l'importance de la participation des parties prenantes, en particulier dans la mise en œuvre des PAN, et a demandé la poursuite du soutien technique de la FAO aux pays en développement. Avec la REPUBLIQUE DE COREE, le GUATEMALA, la TURQUIE et la GAMBIE, la représentante a souligné le rôle important des organisations régionales dans le développement et la mise en œuvre des PAN. Le SRI LANKA a souligné les actions permettant de mettre en œuvre le CCPR, y compris, les règlements pour limiter les mesures des Etats du port visant à prévenir la pêche INN.

La REPUBLIQUE DE COREE a appelé à une plus large participation des parties prenantes dans la gestion des pêches, et à des programmes régionaux et bilatéraux pour soutenir les pêches et l'aquaculture durables dans les pays en développement. Le CAMEROUN a souligné que les pays industrialisés et la FAO devraient apporter leur assistance pour assurer la mise en œuvre du CCPR dans les pays en développement. La GAMBIE a mis en relief les défis posés à la diffusion du CCPR et des plans d'action nationaux connexes dans les communautés.

La NORVEGE a fait part de son soutien à l'idée d'une coordination accrue avec d'autres institutions des Nations Unies. Le délégué a indiqué que le COFI devrait entériner les lignes directrices régissant les prises accessoires et les rejets et celle encadrant la certification, et a souligné l'importance de l'instrument international relatif à la pêche à petite échelle.

Dans l'après-midi, le délégué des MALDIVES a parlé des initiatives consacrées à la préservation des requins dont, un régime de rachat des prises des pêcheurs de requins et la création d'un fonds d'affectation spéciale en faveur des requins. Le délégué des SEYCHELLES a souligné les menaces et défis spécifiques posés dans la région de l'océan Indien occidental dont, la vulnérabilité au changement climatique et, avec le Kenya, l'impact de la piraterie.

L'UE, avec l'ANGOLA et le GHANA, a fait part de sa préoccupation quant au faible taux de réactivité au questionnaire sur la mise en œuvre du CCPR. L'INDONESIE a demandé à la FAO de renforcer la collecte de données concernant les pêches continentales.

Le VENEZUELA a décrit: les normes techniques nationales encadrant la pêche artisanale; un registre mis à jour pour les navires de haute mer; et les droits de la pêche à petite échelle. Le délégué de l'AFRIQUE DU SUD a souligné les efforts fournis par son pays, dont: l'élaboration d'un Plan d'action national pour les requins et l'établissement d'un groupe de travail pour mettre en œuvre l'approche par écosystème. L'UKRAINE, l'ALGERIE, le GHANA, l'EQUATEUR, l'ARABIE SAOUDITE et la FEDERATION DE RUSSIE ont souligné les mesures réglementaires et politiques pour la mise en œuvre du CCPR.

Le BANGLADESH a souligné la nécessité d'une aide financière et technique pour soutenir le lancement d'initiatives publiques et privées, telle que la mise en place d'un groupe de travail national sur la pêche. L'IRAK a souligné l'importance des pêches continentales et a appelé à un soutien pour la reconstruction des infrastructures de la pêche détruites par le conflit.

S'agissant des requins, le JAPON a souligné l'importance de l'approche consistant à plutôt traiter le problème des pêches espèce par espèce, qu'à imposer une interdiction totale du prélèvement des ailerons de requins, et, au sujet du bar, a déclaré que la réglementation doit tenir compte des circonstances particulières de la pêche pratiquée dans les différentes régions, au lieu d'adopter une approche globale.

Le CANADA a accordé une priorité à la poursuite de l'élaboration et mise en œuvre de lignes directrices encadrant la pêche responsable et d'outils mondiaux pour la lutte contre la pêche INN, et a plaidé pour une mise en œuvre plus large et plus approfondie de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture. Le SOUDAN a réitéré les appels à la création d'une commission régionale pour la mer Rouge et à une aide pour le développement de l'industrie de l'aquaculture. Le délégué des ILES FEROE a souligné la nécessité d'un large consensus sur les questions prioritaires et de lignes directrices régissant la gestion des prises accessoires.

La COMMISSION SOUS-REGIONALE DES PECHEES a appelé à des sanctions contre le non respect du CCPR. Le PROGRAMME - ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE DU GOLFE DU BENGAL, L'AGENCE DU FORUM DES PECHEES DES ILES DU PACIFIQUE et d'autres OIG ont présenté leurs activités liées à la mise en œuvre du CCPR. Le COMITE REGIONAL DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE a appelé à un financement

permettant d'assurer la participation des pays en développement aux réunions des sous-comités et consultations techniques du COFI.

Le CENTRE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES DU SUD-EST ASIATIQUE a déclaré que la lutte contre la pêche INN est une priorité dans leur région.

Le représentant de la BENGUELA CURRENT COMMISSION a indiqué que la Benguela Current Convention sera signée bientôt. Le représentant de l'ACCORD SUR LA PRESERVATION DES ALBATROS ET PETRELS a souligné l'importance de l'adoption des lignes directrices régissant les prises accessoires et les rejets, proposées par la FAO. La BANQUE MONDIALE a noté que le partenariat PROFISH fournit des financements pour les pêches durables, en particulier en Afrique sub-saharienne.

Le COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI A LA PECHE ARTISANALE a appelé à l'octroi d'une priorité aux pêcheurs à petite échelle dans des plans de gestion. Faisant état, avec préoccupation, de l'augmentation du nombre des pêcheries en déclin, l'UICN a appelé à de nouvelles méthodes de mise en œuvre du CCPR et a appelé à l'interdiction du prélèvement des ailerons de requin.

Le Secrétariat a fait état des thèmes récurrents dont, notamment: la nécessité d'accroître le taux de réponse au questionnaire sur la mise en œuvre du CCPR, y compris éventuellement, par des moyens électroniques; les préoccupations liées à la PAI sur les requins; et la nécessité du renforcement des capacités, en particulier, dans le domaine de l'approche écosystémique des pêches.

## **DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 12E SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COFI**

Ramiro Sánchez, Argentine, président du sous-comité du commerce du poisson, a présenté ce point de l'ordre du jour (COFI/2011/3 et INF.8) et a présenté un rapport sur la 12ème session du sous-comité, qui s'est déroulée du 26 au 30 avril 2010, à Buenos Aires, en Argentine. Il a fait état des résultats de la réunion, dont la conclusion d'un accord sur: l'élaboration d'un cadre d'évaluation permettant de mesurer la conformité aux régimes d'étiquetage écologique publics et privés par la FAO; l'utilité des initiatives de traçabilité et le rôle de la FAO dans la fourniture d'une assistance technique dans leur mise en œuvre et l'élaboration d'un questionnaire spécifique à la question du commerce.

Le Secrétariat a présenté les résultats des travaux accomplis depuis la réunion du sous-comité dont, notamment, le rapport de la Consultation d'experts sur l'élaboration de directives de la FAO encadrant l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches continentales, consultation qui s'est tenue du 25 au 27 mai 2010, à Rome, en Italie (COFI/2011/INF.13), et le rapport de la Consultation d'experts de la FAO pour l'élaboration d'un Cadre d'évaluation pour mesurer la conformité de l'éco-étiquetage des secteurs public et privé avec les directives de la FAO relatives à l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches marines, tenue du 24 au 26 novembre 2010, à Rome, en Italie (FIRF/R958).

Les discussions sur ce point de l'ordre du jour se poursuivront.

## **DANS LES COULOIRS**

A leur sortie de la séance plénière, à la fin de la journée d'ouverture de la COFI 29, l'éternelle question qui collait à l'esprit des délégués était celle de la pêche INN, plusieurs d'entre eux souhaitant voir des progrès significatifs être réalisés durant la semaine. "J'espère que nous allons voir des changements politiques concrets à cette réunion", a déclaré un délégué. Dans la foulée de l'approbation de l'Accord sur les mesures de l'Etat portuaire visant à prévenir et à éliminer la pêche INN, certains étaient impatients de discuter de mesures précises à prendre par les pays pour lutter contre la pêche INN.

Lors de la réception nocturne, les échanges ont porté sur la duplication des efforts et sur les défis posés à la gouvernance et liés à la pléthore de processus traitant de la pêche, y compris l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs, les résolutions et processus de l'Assemblée Générale des Nations Unies, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que les accords environnementaux multilatéraux et d'autres initiatives, telles que le Groupe de travail sur les pêches en haute mer. "Il y a tout simplement trop de pêcheurs essayant d'attraper le même poisson", a ironisé un délégué chevronné.

## LES FAITS MARQUANTS DE LA COFI 29:

### MARDI 1ER FEVRIER 2011

La COFI 29 s'est réunie de nouveau en séances plénières toute la journée. Les délégués ont examiné les décisions et recommandations de la 12e session du Sous-comité du commerce du poisson et de la 5e session du Sous-comité de l'aquaculture.

#### LES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 12E SESSION DU SOUS-COMITE DU COMMERCE DU POISSON DU COFI

Dans la matinée, les discussions ont porté sur le point de l'ordre du jour consacré aux décisions et recommandations de la 12e session du Sous-comité du commerce du poisson, qui a eu lieu du 26 au 30 avril 2010, à Buenos Aires, en Argentine. Les Parties ont abordé un large éventail de questions dont, notamment: la contribution de la FAO dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions relatives aux poissons, et dans le processus d'inscription de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES); la traçabilité; l'accès des petits producteurs aux marchés; et l'étiquetage écologique.

Un certain nombre de pays ont appelé au financement du Groupe consultatif d'experts spécial de la FAO pour l'évaluation des propositions d'amendement des Annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées dans le commerce, par le biais du budget ordinaire, et ont appelé à la modification ou au renforcement du processus du Groupe consultatif d'experts. Le JAPON, avec la NOUVELLE ZELANDE, l'ISLANDE, LE MAROC et les ILES FEROE, a souligné que la contribution apportée à la CITES par le Groupe consultatif d'experts devrait être fondée sur des avis scientifiques, en prenant en ligne de compte les moyens de subsistance et d'autres facteurs sociaux et économiques. Le JAPON a indiqué que la liste des critères risquait de se traduire par une inscription d'espèces dans les annexes en dépit de l'abondance de leurs populations, et ne prend pas en compte les plans de reconstitution des stocks. L'ARGENTINE a appuyé le rôle de la FAO dans l'élaboration des critères d'inscription à la CITES et dans les évaluations individuelles des propositions d'inscription, mais a précisé que c'est aux pays que revient la responsabilité de décider des inscriptions.

L'INDE a suggéré que les instruments tels que les directives de la FAO sur l'étiquetage écologique, qui peuvent avoir un impact sur le commerce, doivent être considérés avec précaution aux fins d'éviter les doubles emplois dans d'autres instances. Le délégué des MALDIVES a demandé la révision des directives de la FAO sur l'étiquetage écologique, pour permettre une différenciation entre les méthodes de capture durables et celles non durables. La THAÏLANDE a encouragé la mise en place d'un cadre pour l'évaluation de l'étiquetage écologique de l'aquaculture. L'ARGENTINE, le CHILI, l'URUGUAY et l'ALGERIE ont appuyé l'idée de la tenue d'une consultation technique sur les directives d'éco-étiquetage.

Le CANADA, la NOUVELLE ZELANDE, l'ISLANDE, NAURU et le MEXIQUE ont mis en garde contre une prolifération des systèmes de certification, et avec la GUINÉE,

ont souligné que ces derniers pourraient créer des obstacles techniques au commerce. Le CANADA, avec la NOUVELLE ZELANDE, a appuyé l'élaboration de lignes directrices internationalement convenues, en commençant par une étude sur les systèmes de traçabilité disponibles, l'identification des lacunes et l'analyse des meilleures pratiques. La CHINE a appelé à l'approbation des lignes directrices encadrant l'étiquetage écologique des pêches continentales.

Le BRESIL a souligné que les recommandations concernant la conformité des systèmes d'étiquetage écologique doivent être exhaustives et non discriminatoires et ne doivent pas alourdir la charge des petits producteurs. La REPUBLIQUE DE COREE a mis en exergue le soutien au renforcement des capacités des pêcheurs à petite échelle aux fins de leur permettre de se préparer aux mesures liées au commerce. La NORVEGE a appelé à un processus d'élaboration de critère encadrant l'étiquetage écologique et a précisé que de telles lignes directrices sont le meilleur moyen d'assurer la transparence et la responsabilité dans le commerce du poisson. Le Nicaragua et l'Equateur ont fait état de difficultés rencontrées par les pays en développement à leur entrée dans de nouveaux marchés, dont, notamment, la confusion créée par les divers systèmes d'étiquetage écologique. L'INDONESIE a fait part de sa préoccupation quant au coût élevé des systèmes de certification.

L'AUSTRALIE a appuyé l'idée d'une approche harmonisée des exigences en matière de traçabilité, pour s'assurer que les efforts unilatéraux ne créent pas d'obstacles au commerce. La représentante a précisé que les exigences de traçabilité devraient être fondées sur le niveau du risque encouru par une pêcherie, et que la pêche à faible risque de prises INN doit répondre à un minimum de conditions requises.

Le délégué des MALDIVES a signalé que l'absence d'évaluation des stocks limite la certification d'une pêche durable, dans son pays. La TANZANIE, avec MADAGASCAR, a mis en relief l'importance d'un soutien continu des pays en développement dans le domaine de la collecte et de l'évaluation des stocks.

OMAN a indiqué que les capacités en matière d'étiquetage écologique et de traçabilité devraient être renforcées par les ORGP. L'IRAN a encouragé la FAO à faciliter l'échange d'expériences sur l'aquaculture et la traçabilité des pêches entre les pays. La NAMIBIE a déclaré que tout accord de l'OMC sur les subventions devrait fournir un résultat équilibré, équitable et respectant les priorités de développement des pays en développement. MAURICE a souligné que l'instance suprême pour les questions relatives au commerce du poisson est l'OMC.

Présentant la FAO comme étant un "partenaire essentiel dans le traitement des questions relatives aux espèces aquatiques, la CITES a souligné que le rôle de la Convention est complémentaire aux, et non de remplacement des, organismes régionaux de pêche. Faisant observer que la Convention est une série d'outils à la disposition des Etats membres, à utiliser dans le traitement du problème des espèces aquatiques en déclin, il a précisé que c'est aux parties que revient la décision d'inscrire des espèces aux annexes de la CITES. Le représentant a également indiqué qu'il y a du travail à faire en matière d'alignement des critères d'inscription entre la CITES et la FAO.

Résumant les recommandations, le Secrétariat a souligné: le suivi de la consultation d'experts par l'élaboration de projets de critères pour l'évaluation de la méthodologie des systèmes d'étiquetage écologique; l'intégration des aspects touchant au commerce et à la gestion dans les travaux du Groupe consultatif d'experts sur les propositions d'inscription à la CITES; la collaboration avec l'OMC sur les questions de la pêche et dans les négociations en cours sur la question des subventions; la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement dans le traitement des conséquences des accords de l'OMC; l'harmonisation des systèmes de marché en matière de traçabilité, d'étiquetage écologique et de salubrité des aliments; l'élaboration de lignes directrices régissant l'étiquetage écologique des produits de la pêche continentale; et l'élargissement de la collaboration en matière de certification de l'aquaculture. Le Secrétariat a indiqué que les recommandations et observations seront incluses dans le rapport de la réunion. La COFI 29 a approuvé le rapport de la 12ème session du Sous-comité de l'aquaculture.

#### **LES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 5E SESSION DU SOUS-COMITE DE L'AQUACULTURE DU COFI**

Dans la matinée, Belemane Semoli, Afrique du Sud, a introduit ce point de l'ordre du jour (COFI/2011/4 et INF.s 9 et 10) et le Secrétariat a présenté un rapport sur la 5e session du Sous-comité, qui a eu lieu du 27 septembre au 1er octobre 2010, à Phuket, en Thaïlande.

Le Secrétariat a fait état des résultats de la réunion et, notamment de l'accord sur le projet de lignes directrices encadrant la certification de l'aquaculture, sur le besoin de stratégies à court et à long termes pour l'adaptation au changement climatique et l'application de l'approche écosystémique dans le domaine de l'aquaculture et sur la conduite d'une étude sur les impacts de l'aquaculture offshore.

Dans l'après-midi, de nombreuses parties ont appuyé l'adoption du projet de directives encadrant la certification de l'aquaculture, et ont discuté de diverses questions, y compris: les préoccupations concernant les barrières commerciales, le financement accru consacré au développement de l'aquaculture et à la mise en œuvre des lignes directrices dans les pays en développement, et la biosécurité.

Le HONDURAS a suggéré la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation permettant de s'assurer que les lignes directrices encadrant la certification de l'aquaculture ne portent pas atteinte aux petits producteurs, tandis que La COLOMBIE a déclaré que les circonstances des producteurs de petite et moyenne dimensions, devraient être intégrées dans les lignes directrices.

Le MALAWI a parlé de l'évaluation des impacts économiques de la certification. Le GHANA, l'INDE, le BRESIL, le MOZAMBIQUE et le MAROC ont indiqué que les lignes directrices encadrant la certification ne doivent pas créer de barrières commerciales. L'ARGENTINE, le Brésil, au nom du GROUPE DES PAYS D'AMERIQUE LATINE ET CARAIBES (GRULAC), et l'ALGERIE, ont souligné que la mise en œuvre des lignes directrices encadrant la certification doit être progressive et cohérente avec les normes internationales de référence et, en particulier, avec l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et avec l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce. Le délégué des Etats-Unis a précisé que les lignes directrices régissant la certification ne seront pas un obstacle au commerce.

Le VIET-NAM a exprimé sa crainte que la mise en œuvre du système de certification soit lourde, précisant que la traçabilité devrait prendre en considération le niveau de développement des pays. TONGA, avec l'OUGANDA, le CAMEROUN, l'ANGOLA, le BANGLADESH, les ILES COOK et le SRI LANKA, a attiré l'attention sur les contraintes financières et a demandé que le financement de l'aquaculture soit augmenté. Le délégué des MALDIVES a soutenu l'idée d'avoir des investissements étrangers directs dans l'aquaculture. Le GHANA, avec la MAURITANIE, a proposé la création d'un fonds spécial pour les pays en développement et les petits Etats insulaires, consacré à la mise en œuvre des lignes directrices, et, avec l'UE et le CANADA, a approuvé les quatre piliers de la mise en œuvre de la certification: la santé et le bien-être des animaux, la sécurité alimentaire, l'intégrité environnementale et les aspects socio-économiques. NAURU, FIDJI ET MAURICE ont appelé à un financement accru pour le développement de l'aquaculture dans leurs régions. La TURQUIE a déclaré que ces fonds supplémentaires devraient être attribués à travers les ORGP.

Le BRESIL a souligné les discussions en cours sur les questions de santé et bien-être des animaux au sein de plusieurs instances et a réitéré la nécessité de revoir les lignes directrices encadrant la certification, à la prochaine session du Sous-comité. Le KIRGHIZISTAN, au nom de la COMMISSION REGIONALE DES PECHEES ET AQUACULTURE D'ASIE CENTRALE ET DU CAUCASE, a appelé à une aide de la FAO pour l'adaptation de l'aquaculture au changement climatique. L'UKRAINE et le CHILI ont souligné la nécessité d'améliorer la collecte des données concernant l'aquaculture. La CHINE a mis l'accent sur le renforcement de l'enregistrement unifié et de la gestion technique, y compris la traçabilité complète et l'accès aux marchés, aux fins de s'assurer de la qualité des produits de l'aquaculture. Le CANADA a proposé une clarification des termes techniques relatifs à l'aquaculture offshore.

S'agissant de la biosécurité, le GHANA s'est dit préoccupé par l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique. La NORVEGE a appelé la FAO à collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sur les questions de la biosécurité. La THAILANDE a mis l'accent sur l'évaluation des risques et sur les mesures préventives. Le CHILI a appelé à l'élaboration de directives techniques encadrant les mesures de biosécurité applicables à l'introduction d'espèces. La NAMIBIE, avec l'ANGOLA, la REPUBLIQUE DU CONGO et la ZAMBIE, a félicité la FAO pour le Programme spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique et a demandé une assistance dans la lutte contre l'éruption de maladies dans les eaux intérieures. L'INDONESIE a appelé à une assistance dans le domaine du contrôle des maladies virales dans l'aquaculture.

L'IRAN a demandé un soutien pour la mise en place de son système national de certification de l'aquaculture, et a suggéré la conduite d'une étude mondiale sur l'utilisation de médicaments dans l'aquaculture. Le CANADA a suggéré d'examiner l'impact de l'aquaculture sur les pêches sauvages. Le MEXIQUE a mis en exergue le renforcement de la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'aquaculture.

Un certain nombre d'organisations intergouvernementales ont parlé de leurs travaux sur l'aquaculture, ont appuyé les lignes directrices encadrant la certification de l'aquaculture et ont souligné les préoccupations concernant, entre autres: l'utilisation des lignes directrices comme barrières non tarifaires au commerce, la prolifération des systèmes de certification de l'aquaculture et l'utilisation des farines et huiles de poisson dans l'aquaculture. Les organisations non gouvernementales se sont déclarées préoccupées par les impacts sociaux et environnementaux du développement de l'aquaculture.

Le Secrétariat a signalé que le Comité a approuvé par consensus les lignes directrices encadrant la certification de l'aquaculture et a entériné le rapport de la 5e session du Sous-comité de l'aquaculture. En outre, il a souligné entre autres: la suggestion d'une approche progressive et d'un système de suivi pour la mise en œuvre des lignes directrices; la demande présentée à la FAO d'allouer davantage de ressources à l'aquaculture dans son programme de travail; et le consensus atteint sur l'importance des questions de biosécurité et des besoins qui s'y rapportent en matière de renforcement des capacités.

#### **DANS LES COULOIRS**

Les délégués au COFI ont eu une journée bien remplie, mardi, plusieurs d'entre eux ayant pris part à des séances plénières, à des réunions bilatérales et à des réunions avec le département des pêches et de l'Aquaculture de la FAO. "Nous passons beaucoup de temps en séance plénière à discuter des principes et des normes, mais être ici à la FAO est une excellente occasion de se promener dans le hall et de rencontrer des experts, pour élaborer et lancer des programmes visant à mettre en œuvre ces idées sur le terrain" a souligné un délégué, au terme d'un emploi du temps chargé.

Le Comité ayant approuvé les directives techniques proposées pour la certification des pêches continentales et pour la certification de l'aquaculture, plusieurs délégués de pays en développement ont souligné l'importance du renforcement des capacités et du soutien technique: "Toutes ces lignes directrices sont très bien", a dit l'un d'eux, "mais nous avons besoin de la capacité de les mettre en œuvre, autrement elles ne font aucun bien." Un observateur chevronné a demandé "Où trouvera-t-on l'argent pour la mise en œuvre. Avec des ressources limitées, certaines décisions douloureuses devront être prises quant aux priorités."

En perspective de la journée de mercredi, un délégué a dit "J'attends avec impatience le débat sur la pêche INN, nous sommes tous contre, mais chacun de nous a une interprétation différente de ce que ce terme signifie."

## LES FAITS MARQUANTS DE LA COFI 29:

### MERCREDI 2 FEVRIER 2011

La COFI 29 s'est réunie à nouveau en séances plénières durant toute la journée. Le matin et l'après-midi, les délégués ont examiné les progrès accomplis sur la question des mesures contre la pêche INN, y compris les mesures revenant à l'Etat du port, les performances de l'Etat du pavillon, les mesures liées au marché et la création d'un registre mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires de ravitaillement (RM). Dans l'après-midi et dans la soirée, la plénière a examiné la pêche et l'aquaculture dans notre climat en évolution et le rôle de la FAO dans l'amélioration de l'intégration des pêches et le développement et la gestion de l'aquaculture et dans la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement.

### PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LES MESURES CONTRE LA PECHE INN

Mercredi matin, a été introduit le point de l'ordre du jour concernant les mesures contre la pêche INN (COFI/2011/5 et INF.11, et la lettre datée du 18 Janvier 2011 écrite par le président de la COFI 28 au sujet de la consultation technique consacrée au RM). Le Secrétariat a souligné: l'Accord sur les mesures revenant à l'Etat du port (AMEP), l'article 21 de l'AMEP traitant des besoins des Etats en développement, y compris la création d'un groupe de travail spécial sur les mécanismes de financement; l'élaboration de lignes directrices internationales encadrant les critères d'évaluation de la performance de l'Etat du pavillon; les mesures de l'état du marché; et le RM.

Au cours des discussions, plusieurs pays ont souligné l'importance des mesures revenant à l'Etat du port et ont exhorté les membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier l'AMEP. La NOUVELLE ZELANDE a déclaré que la pêche INN est un problème de gouvernance. Le CANADA, avec le CHILI et l'EQUATEUR, a appelé au renforcement du contrôle de l'Etat du pavillon. L'UE a souligné la nécessité de définir les critères devant encadrer la performance Etat du pavillon.

La NORVEGE a suggéré l'établissement d'une collaboration plus étroite entre la FAO et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans les domaines de l'échange d'information, des techniques d'enquête criminelle et de l'assistance dans les poursuites. La COLOMBIE a déclaré qu'il est important d'avoir des observateurs qualifiés et une surveillance par satellite pour lutter contre la pêche INN. La CHINE, l'INDE, l'UICN et PEW ont appuyé l'idée d'utiliser des identificateurs uniques des navires.

L'IRAN a déclaré que les mesures à prendre par les ORGP pour gérer le problème de la pêche INN doivent être transparentes et ne pas éliminer les droits d'un Etat tout en avantageant d'autres. Le VENEZUELA a déclaré que la FAO devrait être l'organe de coordination des consultations techniques et de la fourniture de ressources adéquates. La FEDERATION DE RUSSIE a mis l'accent sur la lutte contre les pêches INN menées sous pavillon de complaisance, et a appelé à un document contraignant sur les mesures revenant à l'Etat du pavillon.

Le Mozambique, au nom du GROUPE AFRICAIN, a attiré l'attention sur l'aptitude limitée à décourager la pêche INN. Il a proposé que le Comité des pêches recommande que le Secrétariat de la FAO soutienne la mise en œuvre rapide de l'AMEP, et la création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de mandat pour le groupe de travail spécial sur les mécanismes de financement. Avec TONGA et le BRESIL, le GROUPE AFRICAIN a appelé à l'opérationnalisation de l'article 21 avant l'entrée en vigueur de l'AMEP, y compris le groupe de travail spécial sur les mécanismes de financement.

Le délégué des Etats-Unis a apporté son appui à la compilation des activités de formation existantes par la FAO et les ORGP et, avec le CANADA et l'AUSTRALIE, à l'élaboration d'un mandat pour le groupe de travail spécial. L'ARGENTINE a fait objection à la création du groupe de travail spécial, à moins qu'il soit indépendant de la mise en œuvre de l'AMEP. L'UE a déclaré que le mandat du groupe de travail spécial devrait être approuvé à la COFI 30 ou avant.

La NORVEGE, avec le JAPON, le MEXIQUE, la THAÏLANDE et le GHANA, a souligné la nécessité d'aider les pays en développement à devenir parties à l'AMEP et à le mettre en application. L'AUSTRALIE et NAURU ont plaidé en faveur du renforcement des capacités, en particulier pour les petits Etats insulaires en développement (PEID). Le VIET-NAM a suggéré la mise en place de programmes de formation pour les inspecteurs du port.

Le délégué de la MALAISIE a souligné que son pays n'a pas encore signé l'AMEP en raison de l'absence des capacités de mise en œuvre. Le BANGLADESH a déclaré que l'impact de mesures strictes sur les communautés pauvres et marginalisées, doit être pris en compte avant la prise de mesures obligatoires contre la pêche INN, pour les pays en développement.

Au sujet des mesures revenant à l'état du marché, le Brésil, au nom du GRULAC, MAURICE, OMAN et l'INDE ont souligné qu'elles ne devraient pas constituer une barrière non tarifaire au commerce. La REPUBLIQUE DE COREE a souligné la nécessité de les harmoniser.

L'ANGOLA, l'ALGERIE, le CHILI et l'ILE MAURICE ont indiqué que la FAO devrait gérer et administrer les ressources génétiques. La CHINE a déclaré que le RM doit être volontaire et, avec l'INDE, a précisé que le RM doit être limité aux navires opérant en haute mer. L'EQUATEUR, avec la REPUBLIQUE DE COREE, a déclaré qu'il devrait être mis en œuvre de manière progressive. Le JAPON a fait part de ses préoccupations concernant les incidences financières du maintien du RM et a proposé que les ORGP se chargent de son maintien en attendant que la FAO soit en mesure de se procurer des fonds pour le faire. L'ISLANDE, l'AUSTRALIE et les ETATS-UNIS ont déclaré que le RM doit être économique.

Le BRESIL, la TANZANIE et l'URUGUAY ont indiqué que les pays en développement pourraient nécessiter une assistance technique et un renforcement des capacités à mettre en œuvre le RM. La TURQUIE a appelé à limiter le RM aux navires de plus de 24 pieds, et le VIET-NAM a précisé qu'il ne devrait pas s'appliquer à la pêche artisanale. Le COSTA RICA, avec le PANAMA, a fait état de l'existence d'accords régionaux sur les dossiers de la pêche et le contrôle des navires en Amérique centrale.

L'ONU a souligné les recommandations de la Conférence d'examen sur l'accord de stocks de poissons, tenue en mai 2010, qui a, entre autres, encouragé les pays à ratifier l'AMEP et à élaborer des lignes directrices encadrant la performance et l'archivage de l'Etat du pavillon. Un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont parlé de leurs efforts visant à combattre la pêche INN et ont appelé à la ratification et à l'entrée en vigueur de l'AMEP.

Le Secrétariat a mis en exergue les questions soulevées, y compris: les mesures revenant à l'Etat du port en tant qu'outil puissant et rentable pour la lutte contre la pêche INN; le renforcement des capacités et le soutien requis pour la ratification et la mise en œuvre de l'AMEP; le soutien du démarrage du travail de mise en application de l'article 21; le soutien de la tenue d'une consultation technique sur la performance de l'Etat du pavillon; et le besoin de veiller à ce que les mesures de l'Etat de marché ne deviennent des barrières au commerce, et la nécessité d'un renforcement des capacités dans ce domaine.

Au sujet du RM, le Secrétariat a mis en relief: la reconnaissance du RM en tant qu'outil essentiel et une large adhésion aux recommandations émanant de la consultation technique; le besoin de veiller à ce que le RM doit être volontaire et mis en œuvre de manière progressive; la nécessité d'un renforcement des capacités; l'obtention de fonds par le biais du programme ordinaire de la FAO, complétés par des fonds extrabudgétaires.

### **LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE DANS LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Dans l'après-midi, ce point de l'ordre du jour (COFI/2011/6) a été introduit et le Secrétariat a présenté les activités du programme de travail concernant la pêche et le changement climatique en 2009-2010, dont entre autres, la création du Partenariat mondial sur les changements climatiques, la Pêche et l'aquaculture (PMCC) et la stratégie quinquennale proposée pour la pêche, l'aquaculture et le changement climatique. Le Secrétariat a également présenté des recommandations au COFI, dont notamment: accroître la résilience des écosystèmes aquatiques et des systèmes et communautés de production halieutique et aquacole; comprendre le potentiel des pêcheries en matière d'atténuation des émissions de GES; et l'intégration des pêches dans les programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA).

L'Azerbaïdjan, au nom de la COMMISSION REGIONALE DES PECHEES EN ASIE CENTRALE ET DANS LE CAUCASE, et BELIZE ont demandé un soutien pour les programmes régionaux des pêches. L'ALGERIE a encouragé la mise en place de partenariats axés sur la mise en œuvre des plans d'action régionaux. L'INDONESIE a mis l'accent sur le renforcement des capacités dans le domaine des stratégies de gestion adaptative de la pêche et l'aquaculture. Le CANADA a proposé à la FAO d'essayer de faciliter l'accès du secteur de la pêche aux fonds promis dans le cadre du résultat obtenu sur la question du financement à long terme, à la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques, à Cancun.

OMAN a suggéré la mise en place d'un programme numérique consacré à l'échange des données concernant les effets du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture. Le MAROC, avec l'ALGERIE, a mis l'accent sur l'accroissement des capacités nationales pour la compréhension des effets des changements climatiques sur les pêches. L'UE a souligné la nécessité d'étudier les facteurs environnementaux et anthropiques affectant les espèces aquatiques. La ZAMBIE a parlé de l'importance des systèmes mondiaux et régionaux d'alerte précoce. Le délégué des Etats-Unis a déclaré que les Etats et les ORGP devraient réduire les divers facteurs de pression exercés sur les pêches, y compris la pêche INN et les prises accidentelles.

La GAMBIE a déploré le rôle marginal réservé à la pêche dans les négociations sur le changement climatique. L'AFGHANISTAN a appelé à la nécessité de s'assurer de la cohérence et de la cohésion des activités de la FAO sur le changement climatique, avec celles d'autres organisations.

### **RÔLE DE LA FAO DANS L'AMELIORATION DE L'INTEGRATION DES PECHEES ET DANS LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION DE L'AQUACULTURE ET DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans la soirée, le Secrétariat a introduit ce point de l'ordre du jour (COFI/2011/7 et INF.12). Le Secrétariat a souligné que la pêche et l'aquaculture ont des effets négatifs sur les écosystèmes aquatiques, mais que de nombreux autres secteurs contribuent plus fortement à leur dégradation.

Le COFI a été invité à approuver les Directives internationales sur la gestion des prises accidentelles et la réduction des rejets, adoptées par la Consultation technique chargée d'élaborer des directives internationales sur les prises accidentelles de gestion et de réduction des rejets, qui s'est tenue du 6 au 10 décembre 2010 à Rome, en Italie.

Plusieurs parties ont accueilli avec satisfaction les efforts fournis dans le domaine de l'intégration, et ont appelé à l'adoption des Directives sur les prises accidentelles et les rejets. La NORVEGE a déclaré que la FAO devrait être la principale source des données pertinentes concernant les pêches et établir une coopération plus étroite avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et avec les institutions des Nations Unies compétentes en la matière. Le délégué a indiqué par ailleurs que l'inscription d'espèces à la CITES ne devrait intervenir que lorsque les plans de gestion ont échoué.

La COLOMBIE a déclaré que les pêches artisanales et à petite échelle devraient être préservées. L'ANGOLA a mis en exergue l'importance de la gestion des données statistiques, en particulier pour les pays en développement. L'INDONESIE a demandé à la FAO de renforcer les capacités nationales en matière de contrôle des espèces exotiques envahissantes, d'eutrophisation, de protection des habitats essentiels et d'établissement d'aires marines protégées.

La COLOMBIE, avec les ILES FEROE, a souligné la nécessité de contrer les perceptions négatives au sujet de l'impact de la pêche et l'aquaculture sur la conservation. Le COSTA RICA, au nom d'un certain nombre de pays d'Amérique centrale, a souligné l'importance d'adopter des approches transparentes et participatives dans la concrétisation de mécanismes de gestion innovants. Le délégué des ETATS-UNIS a appuyé le renforcement de l'utilisation des aires marines protégées et a évoqué l'impact des débris marins.

Le JAPON a parlé des systèmes de cogestion des pêches. S'agissant de la mise en application des lignes Directives régissant la pêche en haute mer, Le CANADA a souligné le besoin d'améliorer les critères de l'identification des espèces vulnérables et les directives techniques encadrant la conduite des évaluations.

Le MEXIQUE a suggéré de coordonner les efforts des organisations multilatérales sur la conservation et l'utilisation des ressources aquatiques. Le délégué a indiqué que les directives encadrant les prises accidentelles ne devraient pas imposer des barrières commerciales. La REPUBLIQUE DE COREE a appelé à un soutien en faveur des pays pour la mise en œuvre progressive des directives régissant les prises accidentelles. L'UE a demandé une étude pour déterminer l'impact de la pêche sur les espèces marines occupant les niveaux trophiques inférieurs.

Le PNUE a fait état de sa collaboration avec la FAO sur la conciliation des utilisations concurrentes des ressources aquatiques. La CDB a souligné le travail entrepris dans des domaines importants au plan écologique ou biologique, et, avec la COMMISSION DES PECHEES DU NORD-EST ATLANTIQUE, a appelé à une plus grande collaboration avec la FAO.

De nombreuses ONG ont accueilli avec satisfaction les directives régissant les prises accidentelles et les rejets, et la collaboration entre la FAO et d'autres organismes concernés, certains demandant une plus grande implication dans la réduction du bruit marin et dans l'élimination des pratiques de pêche nocives.

Le Secrétariat a résumé les discussions et a indiqué qu'elles seront consignées dans le rapport du Comité.

### **DANS LES COULOIRS**

Les délégués ont poursuivi leurs délibérations jusque tard dans la soirée, mercredi, les questions telles que la pêche INN et le registre mondial ayant bénéficié de beaucoup d'attention dans la matinée. Se félicitant des directives internationales sur la gestion des prises accidentelles et la réduction des rejets, un délégué a déclaré: "Bien sûr tout est pertinent, mais vous devez comprendre que la COFI 29 est, depuis les consultations techniques tenues à la fin de l'année dernière, la première occasion de vraiment échanger nos points de vue sur certaines des ces questions d'actualité". "La mesure dans laquelle les parties adhéreront à ces directives sera leur ultime épreuve", a dit un autre. Faisant état du peu d'attention accordée aux implications de ces mesures pour les pêcheurs à petite échelle, un observateur a déclaré: "Attendons d'entendre ce à quoi aboutiront, demain, les discussions sur la pêche artisanale."

## LES FAITS MARQUANTS DE LA COFI 29:

**JEUDI 3 FEVRIER 2011**

La COFI 29 s'est réunie à nouveau en séances plénières toute la matinée et l'après-midi. Le Comité a abordé quatre questions, à savoir: les bonnes pratiques dans la gouvernance des pêches à petite échelle; les priorités et résultats attendus dans le cadre du plan à moyen terme et du programme de travail et budget de 2012-2013; les questions diverses; et les date et lieu de la prochaine session.

### LES BONNES PRATIQUES DANS LA GOUVERNANCE DE LA PÊCHE A PETITE ECHELLE

Le Secrétariat a présenté le point de l'ordre du jour concernant la pêche à petite échelle (COFI/2011/8) et a noté l'importance de ce secteur pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. L'orateur a souligné les défis auxquels se trouvent confrontées les pêches à petite échelle, comme le manque d'infrastructures et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

Au cours des discussions, plusieurs délégués ont appelé à un instrument international sur la pêche à petite échelle et à l'élaboration d'un programme mondial d'assistance. La NORVEGE a suggéré d'élaborer, pour la pêche à petite échelle, des directives tenant compte des lignes directrices volontaires encadrant le droit à l'alimentation et des besoins particuliers des femmes. Le BRESIL a apporté son appui à l'idée d'avoir un plan d'action international. L'INDE, avec l'INDONESIE, les EMIRATS ARABES UNIS, le BANGLADESH, les MALDIVES et le MOZAMBIQUE, a suggéré la création d'un sous-comité spécifique du COFI sur la pêche à petite échelle.

Les ETATS-UNIS, avec la NOUVELLE ZELANDE et MAURICE, ont noté la nécessité d'éclaircir la signification de la pêche à petite échelle, avant d'élaborer un instrument international. L'UE a exprimé sa préférence plutôt pour une mise en œuvre effective des instruments disponibles, que l'élaboration d'un nouvel instrument. La NOUVELLE ZELANDE a suggéré, avec la THAÏLANDE, que l'instrument international soit un chapitre dans le CCPR.

L'AFRIQUE DU SUD a appelé à un instrument parallèle au CCPR, tandis que les ETATS-UNIS ont suggéré que l'instrument soit un document connexe au CCPR, axé de manière claire sur la pêche à petite échelle dans les pays en développement. OMAN a déclaré que l'instrument international ne doit pas être contraignant.

Le MALAWI a appelé à une étude des aspects relatifs au développement de la pêche à petite échelle. La NAMIBIE, avec l'AFRIQUE DU SUD, a souligné l'importance de l'assistance et du renforcement des capacités en faveur de la pêche à petite échelle. Appelant à un soutien de la FAO pour les organisations régionales et sous-régionales ouest-africaines, la GUINEE a souligné la nécessité du développement des infrastructures, de l'accès au crédit et de la modernisation des intrants. Le

MEXIQUE a souligné que les ORGP devraient contribuer aux initiatives de pêcheries à petite échelle et être impliquées dans le programme mondial d'assistance.

L'INDE a mis en garde contre la création de barrières commerciales contre les pêcheurs à petite échelle dans l'instrument international, et a signalé que la sécurité en mer pour la pêche à petite échelle a besoin de plus d'attention. L'INDONESIE a déclaré que la FAO devrait élaborer des systèmes tampons pour les pêcheurs à petite échelle et des modèles pour le développement du marché. La NOUVELLE ZELANDE et le JAPON ont fait état de la diversité des pêches à petite échelle et le JAPON a préféré l'adoption d'une approche locale pour les processus de leur développement. OMAN a souligné le besoin d'intégrer la pêche de subsistance dans les plans nationaux de développement économique et de poursuivre les consultations sur des lignes directrices ou instruments sur la pêche à petite échelle. L'AFGHANISTAN a appuyé l'autonomisation des pêcheurs à petite échelle dans les processus locaux de prise de décisions économiques et a appelé au transfert de technologies à ce sous-secteur.

L'AFGHANISTAN, L'ALGERIE et L'ARGENTINE ont souligné l'importance de l'accès au marché. La THAÏLANDE a souligné l'importance de la gestion, de la micro-finance et du crédit à base communautaire pour la pêche à petite échelle. Les délégués ont également mis en exergue: la transparence, les approches participatives, l'établissement de liens entre les pêches et la sécurité alimentaire, la reconnaissance des droits des peuples autochtones, la coordination des politiques, le renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la détermination de la biomasse des poissons, la gestion des pêches, le contrôle, la surveillance et la collecte de données, l'amélioration des institutions, la sensibilisation des pêcheurs, en particulier des femmes, l'amélioration de navires, la fourniture de meilleures conditions de débarquement du poisson, et l'approche écosystémique de la gestion des pêches.

MAURICE a appelé à l'établissement d'un équilibre approprié entre les bateaux de pêche artisanale et à petite échelle, et, avec la TANZANIE, a souligné que la durabilité doit être l'élément central. La FEDERATION DE RUSSIE a également mis en garde contre "le brouillage des frontières entre les pêches artisanales et les pêches industrielles". L'AFRIQUE DU SUD a souligné l'importance culturelle de la pêche à petite échelle pour les communautés.

La COLOMBIE a souligné que le programme mondial d'assistance devrait se concentrer sur la bonne gouvernance, l'application des approches écosystémiques de la gestion des pêches, la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. La GAMBIE a déclaré que le programme mondial d'assistance doit tenir compte: de la migration des pêcheurs de petite capacité; du VIH dans les communautés de la pêche; et des systèmes durables de crédit.

Soulignant les effets des pêches artisanales, en particulier sur les stocks partagés internationalement, le JAPON a déclaré qu'ils devraient être intégrés dans les politiques et systèmes de gestion nationaux et internationaux.

Le BRESIL a fait observer que la pêche artisanale a souvent un impact sur l'environnement, beaucoup plus faible que celui d'autres types de pêche. Evoquant la possibilité d'une surexploitation des ressources, l'EQUATEUR a déclaré qu'un soutien technique devrait être fourni pour empêcher cela et pour examiner et créer des alternatives économiques permettant de s'assurer de la durabilité.

Un certain nombre d'organisations intergouvernementales ont parlé de leurs activités liées aux pêches à petite échelle, quelques-unes d'entre-elles appelant à la création d'un sous-comité et à l'intégration des questions de gouvernance et de travail dans l'instrument international sur les pêcheurs à petite échelle. Plusieurs organisations non gouvernementales ont exhorté le COFI à se prononcer sur la mise en place d'un instrument international négocié pour compléter le CCPR.

Le Secrétariat a résumé les débats en soulignant, entre autres: la reconnaissance de l'importance des pêches à petite échelle et la nécessité de les intégrer dans les politiques nationales; l'hétérogénéité du secteur de la pêche artisanale; le rôle de la coopération sud-sud; et la nécessité pour la FAO de coopérer avec d'autres organisations sur ces questions. Au sujet de l'instrument international, l'orateur a fait état d'un consensus sur le caractère volontaire et le besoin de se concentrer sur les pays en développement, et sur les lignes directrices en tant que meilleure option pour un tel instrument.

Le COFI a approuvé le document et le président du COFI, Pourkazemi, a indiqué que les observations seront incluses dans le rapport préliminaire de la COFI 29.

#### **LES PRIORITÉS ET RÉSULTATS AU TITRE DU PLAN A MOYEN TERME ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DE 2012-2013**

Le Secrétariat a introduit ce point de l'ordre du jour (COFI/2011/9) et a souligné que cette nouvelle approche retenue pour les comités techniques, comme le COFI, de recommander des priorités, a été demandée par les organes directeurs de la FAO, et que les priorités examinées par la COFI 29 se réfèrent uniquement à l'exercice 2012-13. L'orateur a ensuite invité le COFI à approuver les priorités et les domaines désacculturés figurant dans le document.

L'ANGOLA a déclaré que les priorités identifiées par la Conférence Régionale de 2010 de la FAO pour l'Afrique pourraient être adaptées à la pêche. L'ARGENTINE a souligné que chaque région doit définir ses priorités. L'AFGHANISTAN a relevé des incohérences entre les domaines désacculturés proposés et les discussions menées à cette session, comme par exemple, la question de la sécurité en mer.

L'UE a accordé la priorité à l'élaboration de recommandations pour restaurer et inverser la tendance au déclin des stocks halieutiques mondiaux et pour traiter les faiblesses dans le système de surveillance mondiale de la FAO de l'évolution de ces stocks. Le délégué a également apporté son appui à l'idée de se pencher sur les pratiques de l'aquaculture pour s'assurer de la durabilité. Le JAPON, avec le CANADA, a mis l'accent sur la mise en application du CCPR. La REPUBLIQUE DE COREE a donné la priorité au renforcement des capacités dans le domaine de la mise en œuvre des cadres normatifs disponibles, tels que l'AMEP, le soutien financier et technique des ORGP pour l'application de l'approche écosystémique à la pêche et à l'aquaculture. La THAÏLANDE a souligné la nécessité de mettre l'accent sur la cogestion, le microcrédit et l'assurance de la pêche à petite échelle. La NOUVELLE ZELANDE a plaidé pour un rôle de défense pour la FAO, un rôle lui permettant de combattre les perceptions négatives de la pêche. Le BRESIL, avec l'URUGUAY, a accueilli avec satisfaction l'intégration de la coopération dans le domaine du développement, comme priorité dans nombre de rubriques du programme de travail. Le MEXIQUE a accordé la priorité à l'aquaculture et à la pêche artisanale et a appelé au renforcement des ORGP. La NORVEGE a appelé à la coopération avec d'autres organismes de normalisation aux fins d'éviter la duplication des travaux. L'INDE et l'ISLANDE ont mis en exergue la sécurité en mer.

NAURU, avec les ILES COOK et la NOUVELLE ZELANDE, a appelé à l'examen des besoins des Etats insulaires du Pacifique. La TURQUIE a déclaré que le soutien de la région du Caucase dans le domaine de l'aquaculture et de la pêche, devrait se poursuivre. L'INDONESIE a souligné: la nécessité de lutter contre les maladies virales et d'élaborer des alternatives

à la farine de poisson; l'intégration de réponses aux situations d'urgence dans le budget retenu pour l'exercice biennal; et le renforcement des capacités et la coopération sud-sud.

Le CANADA, la NOUVELLE ZELANDE, l'ISLANDE et l'INDE ont déclaré que la conférence mondiale proposée sur la capacité de la flotte, n'est pas une priorité. L'ARGENTINE, le JAPON et le BRESIL ont indiqué qu'il n'y avait pas de consensus sur l'octroi d'une priorité au RM. L'Australie et les ETATS-UNIS se sont dits préoccupés par la désacculturée de la gestion des pêches en haute mer. La CHINE a déclaré que la question de la pêche en haute mer n'est pas une priorité.

Les ETATS-UNIS ont indiqué qu'ils aimeraient voir un financement spécial être accordé au RM, et a demandé à la FAO de chercher des partenaires pour le financement de cette initiative, ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine de l'application des mesures revenant à l'Etat du port, par les pays en développement. Au sujet de la pêche à petite échelle, la NORVEGE a posé la question de savoir s'il était plus profitable que les fonds soient dépensés par un organe permanent ou qu'ils le soient à travers une action ponctuelle sur le terrain, et a souligné la possibilité d'intégrer cette question sous forme de point permanent dans les ordres du jour du COFI et de ses sous-comités.

Résumant les discussions, le Secrétariat a souligné, entre autres: les interventions constructives et le soutien de la réforme en cours de la FAO, de manière générale, et de l'approche adoptée par le Département des pêches et de l'aquaculture, de manière particulière; le soutien important des priorités et préoccupations concernant la rétrogradation de l'aquaculture en Asie et de la sécurité en mer, en particulier, pour ce qui concerne les pêches à petites échelles.

Le président Pourkazemi a indiqué qu'il sera rendu compte de ces discussions dans le rapport de la COFI 29.

**QUESTIONS DIVERSES:** Le SRI LANKA, appuyé par l'INDE, a fait part de son intention d'accueillir une conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le développement de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et le développement économique, et demandé la collaboration de la FAO sur ce projet. Cela a été approuvé par le COFI.

La REPUBLIQUE DU CONGO a transmis un message émanant du comité régional des pêches du Golfe de Guinée. Le kirghizistan, au nom de l'AZERBAÏDJAN et de la TURQUIE, avec l'OSPESCA, a souligné l'importance de la pêche récréative.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION:** Les délégués ont convenu de tenir la COFI 30 du 9 au 13 juillet 2012, à Rome, en Italie.

#### **DANS LES COULOIRS**

"Clair-obscur," voici le mot utilisé par un observateur pour décrire la journée. Présentant les pêches à petite échelle comme étant un "cas-tête de plus", le délégué d'un autre pays en développement a fait part de ses réflexions sur leur définition et sur le point de savoir si celle-ci s'appliquait à toutes ou si elle s'appliquait plus particulièrement à celles des pays en développement. Il a déclaré craindre de voir les "discussions sur ces pêches porter atteinte à la question de l'accès équitable et de la conservation des pêches en haute mer, car il est plus lucratif pour certains Etats soutenant, soi-disant, les pêcheries artisanales."

Dans l'intervalle, certains observateurs ont été enthousiasmés par la référence aux pêcheurs autochtones et à la valeur culturelle de la pêche à petite échelle. D'autres, cependant, ont tempéré cet enthousiasme en déclarant que "les droits de l'homme devraient être laissés à ceux qui sont chargés de les régler."

Les délibérations de l'après-midi se sont terminées par une discussion qui donne à réfléchir sur les priorités, au vu des nombreuses activités requises et de leurs implications financières.

A leur sortie de la séance plénière, certains délégués ont commencé déjà à faire part de leurs réflexions sur les résultats de la COFI 29 et sur la manière dont serait reçu le rapport préliminaire, vendredi midi. "J'espère qu'après tout ce travail, tout un chacun s'accordera pour dire que ses points de vue y sont reflétés de manière adéquate, afin que nous puissions profiter d'une belle soirée dans cette belle ville, avant de rentrer à la maison."

**COMPTE RENDU FINAL DU ENB:** Le numéro du Earth Negotiations Bulletin consacré au compte rendu final et analyse de la COFI 29 sera disponible en ligne dès le lundi 7 février 2011 à l'adresse: <http://www.iisd.ca/FAO/cofi/cofi2011/>

## RESUME DE LA 29<sup>E</sup> SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES DE LA FAO: 31 JANVIER – 4 FEVRIER 2011

La 29<sup>e</sup> session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a eu lieu au siège de la FAO à Rome, en Italie, du 31 janvier au 4 février 2011. Y ont pris part, plus de 640 participants représentant les Etats membres du Comité des pêches, les institutions onusiennes et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le Comité s'est réuni en séances plénières tout au long de la semaine pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, les décisions et recommandations de la 12<sup>e</sup> session du Sous-comité du commerce du poisson et de la 5<sup>e</sup> session du Sous-comité de l'aquaculture, les progrès réalisés dans l'application des mesures contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la situation de la pêche et de l'aquaculture dans notre climat en évolution, l'état d'avancement de l'amélioration de l'intégration des développements et gestion des pêches et de l'aquaculture, la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement, les bonnes pratiques dans la gouvernance de la pêche artisanale et, les priorités retenues et les résultats attendus dans le cadre du plan à moyen terme et du programme de travail et budget pour 2012-13.

La COFI 29 a adopté un rapport final dans lequel il est stipulé notamment: qu'elle a entériné les rapports de la 12<sup>e</sup> session du Sous-comité du commerce du poisson et de la 5<sup>e</sup> session du Sous-comité de l'aquaculture; qu'elle a adopté les directives encadrant l'étiquetage écologique du poisson et produits des pêches continentales; qu'elle a approuvé les directives régissant la certification de l'aquaculture; qu'elle a approuvé les directives encadrant la gestion des prises accidentelles et la prévention des rejets, et qu'elle a approuvé l'élaboration de nouvelles directives pour la pêche artisanale.

### BREF HISTORIQUE DU COMITÉ DES PÊCHES DE LA FAO

Le Comité des pêches (COFI) de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un organe subsidiaire du Conseil de la FAO, a été fondé lors de la 13<sup>e</sup> Conférence de la FAO en 1965. Le COFI est actuellement la seule instance

intergouvernementale mondiale au sein de laquelle sont abordés les grands problèmes internationaux des pêches et l'aquaculture. Chargé de l'examen du programme de travail de la FAO relatif à la pêche, le Comité des pêches entreprend également une revue périodique des problèmes de la pêche internationale et examine les solutions possibles. Le COFI examine et formule des recommandations sur les questions spécifiques qui lui sont soumises par le Conseil ou le Directeur général de la FAO ou encore à la demande des pays membres. Le COFI

### DANS CE NUMÉRO

Bref Historique du Comité des Pêches de la FAO . . . . .	1
Compte Rendu de la COFI 29 . . . . .	2
Progrès Accomplis dans la Mise en Œuvre du CCPR . . . . .	3
Décisions et Recommandations de la 12 <sup>E</sup> Session du Sous-Comité du Commerce du Poisson du COFI . . . . .	3
Décisions et Recommandations de la 5 <sup>E</sup> Session du Sous-Comité de l'Aquaculture du COFI . . . . .	4
Les Progrès Accomplis sur les Mesures Contre la Pêche Indnr . . . . .	5
La Pêche et l'Aquaculture dans le Changement Climatique . . . . .	6
Meilleure Intégration des Pêches et des Développements et Gestion de l'Aquaculture, de la Conservation de la Biodiversité et de la Protection de l'Environnement . . . . .	6
Les Bonnes Pratiques dans la Gouvernance de la Pêche Artisanale . . . . .	7
Les Priorités Retenues et les Résultats Escomptés des Plans à Moyen Terme et Programme de Travail et Budget 2012-13. . . . .	8
Questions Diverses . . . . .	9
Date et Lieu de la Prochaine Session . . . . .	9
Adoption du Rapport de la Session . . . . .	9
Brève Analyse de la COFI 29. . . . .	10
Réunions à Venir . . . . .	11
Glossaire . . . . .	12

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Asheline Appleton, Tallash Kantai, Laura Russo, et Anna Schulz. Version française: Mongi Gadhoul – Correctrice: Myriam Gadhoul. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), la commission européenne (DG-ENV), et le ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'espace maritime. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2011, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le gouvernement australien, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), le gouvernement d'Islande, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Un financement particulier pour la couverture de cette réunion a été fourni par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Le financement de la version espagnole du *Bulletin* est financée par le ministère espagnole de l'environnement et des affaires rurales et marines. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.

compte actuellement 137 membres et dispose de deux organes subsidiaires: le Sous-comité de l'aquaculture et le Sous-comité du commerce du poisson.

Les négociations au sein du COFI ont abouti à deux principaux instruments internationaux adoptés par la Conférence de la FAO: le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) et l'Accord visant à favoriser le respect par les mesures de conservation et de gestion par les navires de pêche en haute mer (Accord de conformité).

Adopté en 1995, le CCPR est un code volontaire contenant des principes et des normes encadrant la conservation, la gestion et le développement de toutes les pêcheries, et notamment: la prise, la transformation et le commerce du poisson et des produits de la pêche, les opérations de pêche; l'aquaculture; la recherche en matière de pêche et l'intégration des pêches dans la gestion des zones côtières. La mise en œuvre du CCPR a été facilitée par l'adoption de quatre Plans d'action internationaux (PAI): le Plan d'action international pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers (PAI-Oiseaux de mer), le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-requins), le Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche (PAI-Capacité) et le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR). Ces plans d'action internationaux, ainsi que d'autres questions couvertes par le CCPR, sont mis en œuvre à travers des Plans d'action nationaux (PAN) consacrés à ces questions et à travers l'élaboration de directives techniques.

L'Accord de conformité, adopté en 1993, exige des Etats du pavillon parties de s'assurer que les navires de pêche battant leur pavillon ne se livrent pas à des activités qui compromettent les mesures internationales de conservation et de gestion. L'accord institue un registre des navires de pêche autorisés à pratiquer la pêche en haute mer.

Le COFI a également contribué à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) de 1982 et de l'Accord pour l'application des dispositions de la CNUDM, relatives à la conservation et gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord de l'ONU sur les stocks de poissons) en 1995. Les questions abordées par le COFI ont englobé: les navires et engins de marquage, la sécurité alimentaire, l'aquaculture, le commerce international, la capacité de la flotte et, les prises accidentelles et les rejets. Ces dernières années, le COFI a mis l'accent sur: la gestion de la capacité de pêche; la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR); les requins; et les oiseaux marins. Le COFI se réunit tous les deux ans au siège de la FAO à Rome, en Italie.

**COFI 24:** La 24<sup>e</sup> réunion du COFI s'est déroulée du 26 février au 2 mars 2001. Au cours de cette session, le COFI a établi le Sous-comité de l'aquaculture et a adopté le Plan d'action international dans le cadre du CCPR.

**COFI 25:** Au cours de la 25<sup>e</sup> réunion du COFI, qui a eu lieu du 24 au 28 février 2003, le COFI a approuvé la Stratégie visant à améliorer l'information sur la situation actuelle et l'évolution des pêches de capture, et a recommandé l'approbation de la Stratégie par la Conférence de la FAO. Le COFI a également réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre des mesures contre la pêche INDNR et a reconnu l'importance du CCPR et des PAI connexes dans la promotion de la pêche durable, et a encouragé les membres à établir et à mettre en œuvre des plans d'action

nationaux (PAN) pour mettre en œuvre les plans d'action internationaux concernant la capacité, la pêche INDNR, les requins et les oiseaux marins.

**COFI 26:** A sa 26<sup>e</sup> réunion, qui a eu lieu du 7 au 11 mars 2005, le COFI a appelé à une décennie de la mise en œuvre de mesures visant à assurer une pêche responsable, y compris le CCPR et ses instruments connexes. Le COFI a également encouragé la FAO à élaborer des directives supplémentaires à l'appui du Code de conduite, dont une pour le PAI encadrant la gestion de la capacité de pêche. Un ensemble de directives sur l'étiquetage écologique du poisson et des produits de la pêche ont également été adoptées.

**COFI 27:** La 27<sup>e</sup> réunion du COFI s'est tenue du 5 au 9 mars 2007. Le COFI y a abordé la mise en œuvre du CCPR, le PAI sur la capacité, la pêche INDNR, les requins et les oiseaux marins. Le COFI a également encouragé les membres à se joindre à, ou à coopérer avec, l'Observatoire international de contrôle et de surveillance et à élaborer un instrument juridiquement contraignant, fondé sur le Dispositif type relatif aux mesures des pays du port pour la lutte contre la pêche INDNR et sur le PAI-INDNR.

**COFI 28:** Au cours de la 28<sup>e</sup> réunion du COFI, qui s'est tenue du 2 au 6 mars 2009, le COFI a, dans le cadre de ses travaux visant à faciliter et à s'assurer de la mise en œuvre du CCPR et ses PAI, encouragé la publication des directives techniques régissant les bonnes pratiques pour le PAI sur les oiseaux marins, et l'élaboration de bonnes pratiques en matière de sécurité maritime. Le COFI a décidé de poursuivre les travaux sur les directives encadrant l'étiquetage écologique du poisson et des produits de pêches continentales et a recommandé que la FAO fournisse des conseils techniques à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), concernant les propositions d'inscription d'espèces issues des pêches aquatiques, exploitées dans le commerce, ainsi que des contributions dans les négociations sur les subventions accordées à la pêche, menées par l'Organisation mondiale du commerce. Réaffirmant la menace posée par la pêche INDNR aux pêcheries durables, le COFI a noté l'importance de la négociation d'un accord juridiquement contraignant sur les mesures de l'Etat du port.

## COMPTE RENDU DE LA COFI 29

Lundi 31 janvier 2010, le président sortant de la COFI 28, Zbigniew Karnicki (Pologne), a ouvert la réunion et la directrice générale adjointe de la FAO, Ann Tutwiler, a souhaité la bienvenue aux délégués et a déclaré que la FAO avait hâte d'avoir les orientations et recommandations de la commission sur les questions importantes inscrites à l'ordre du jour.

Mohammad Pourkazemi, Iran, a été élu président de la COFI 29, et Johan Williams, Norvège, a été élu premier vice-président. Les autres vice-présidents élus sont: le Canada, l'Inde, le Chili, l'Espagne et le Zimbabwe. Le délégué des Etats-Unis a été élu président du Comité de rédaction, et les autres membres élus sont: l'Angola, l'Argentine, le Brésil, le Canada, la Chine, la République du Congo, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, Oman, la Fédération de Russie, la Suède et la Syrie.

Les délégués au COFI ont adopté l'ordre du jour (COFI/2011/1) tel que modifié. La question de la Conférence ministérielle sur les pêches dans la région Asie-Pacifique, prévue au Sri Lanka, et celle des pêches dans le Golfe de Guinée seront examinées sous la rubrique "Questions diverses".

Le COFI a, tout au long de la semaine, mené ses travaux en séances plénières, les délégués y présentant leurs déclarations sur les divers points inscrits à l'ordre du jour. Dans les soirées, un comité de rédaction a travaillé sur le rapport de la session, prenant en ligne de compte les observations faites par les délégués durant les séances plénières. Vendredi, le COFI a examiné le projet de rapport de la session, paragraphe par paragraphe, aux fins de s'assurer qu'il rendait bien compte des questions mises en exergue, approuvées ou adoptées par le Comité.

### **PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CCPR**

Ce point a été présenté lundi en séance plénière et a porté sur: les Progrès accomplis dans la mise en œuvre du CCPR et des instruments connexes (COFI/2011/2); les Résultats de l'édition 2010 du test pilote informel du Questionnaire électronique relatif au CCPR (COFI/2011/2/Supp.1); et la Sécurité en mer dans le secteur de la pêche (COFI/INF.14). Plusieurs pays ont parlé de leurs efforts visant à mettre en œuvre le Code de conduite à travers, entre autres moyens, l'adoption de cadres juridiques et réglementaires, la coopération par le biais des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux (PAN).

S'agissant de la mise en œuvre, le Brésil a appelé le Comité des pêches à s'assurer de la viabilité économique de la pêche et l'aquaculture dans les pays en développement, notamment, en favorisant la capacité technique, et à adopter une approche proportionnelle permettant d'équilibrer les priorités environnementales, sociales et économiques. De nombreux délégués ont appelé à soutenir la mise en œuvre du CCPR dans les pays en développement à travers, notamment, le développement des infrastructures, le transfert de technologie et l'assistance technique. Le Mexique a fait état des contraintes financières qui affectent la mise en œuvre du CCPR.

La République de Corée et la Thaïlande, entre autres, ont souligné l'importance de la participation des parties prenantes, et la Gambie a parlé du défi consistant à diffuser aux communautés, le CCPR et les plans d'action nationaux connexes. Le Bangladesh a souligné la nécessité d'une assistance financière et technique pour soutenir des initiatives publiques-privées, telles qu'un groupe de travail national sur la pêche. L'Irak a appelé au soutien de la reconstruction de l'infrastructure des pêcheries détruites par le conflit. Un certain nombre de pays, dont la Thaïlande, la Turquie et le Guatemala, a souligné le rôle important des organisations régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAN.

La Nouvelle-Zélande a souligné le besoin de se concentrer sur l'établissement de normes mondiales pour la gestion de la pêche et sur l'aide devant être apportée aux pays en développement pour la mise en application de ces normes. La Chine a souligné l'importance de la collecte des données concernant les pêches et l'aquaculture. L'Indonésie a demandé à la FAO de renforcer la collecte de données concernant les pêches continentales. L'Union européenne (UE) a appelé à renforcer la mise en œuvre des directives techniques de la FAO concernant l'approche écosystémique des pêches. Le Canada a accordé la priorité à la poursuite de l'élaboration et application des directives pour une pêche responsable et des outils mondiaux pour la lutte contre la pêche INDNR, ainsi qu'à une application plus large et plus approfondie de l'approche écosystémique aux domaines de la pêche et de l'aquaculture. Au sujet du questionnaire électronique,

l'UE, avec l'Angola et le Ghana, s'est déclarée préoccupée par le faible niveau des réponses apportées à la question de l'application du CCPR.

L'Inde a souligné la nécessité d'aborder la question des pêcheries continentales et a également souligné la valeur des connaissances traditionnelles dans la gestion des pêches. La Norvège a exprimé son soutien pour une coordination accrue avec d'autres institutions des Nations Unies. Les Seychelles et le Kenya ont parlé de l'impact de la piraterie. Le Soudan a réitéré son appel pour la création d'une commission régionale pour la mer Rouge.

Au sujet des requins, le Japon a souligné l'importance de l'approche consistant à plutôt traiter le problème des pêches espèce par espèce, qu'à imposer une interdiction totale du prélèvement des ailerons de requins, et, au sujet des oiseaux marins, a déclaré que la réglementation doit tenir compte des circonstances particulières de la pêche pratiquée dans les différentes régions, au lieu d'adopter une approche globale. La Namibie a souligné l'importance de la création et adoption de plans d'action nationaux pour les requins, ainsi que du suivi des pays pratiquant la pêche au requin, et a appelé à traiter le problème de la surcapacité et de prévenir la détérioration des pêcheries.

Nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels, la Banque mondiale, l'UICN et le Collectif international d'appui à la pêche artisanale, ont souligné l'importance de l'adoption des directives régissant les prises accidentelles et les rejets et ont diversement souligné les possibilités de financement offertes aux pêches durables, accordant une priorité aux pêcheurs à petite échelle dans des plans de gestion et interdisant les prélèvements des ailerons de requin.

Le Secrétariat a signalé un certain nombre de thèmes récurrents dont, notamment: la nécessité d'accroître le taux de réponse au questionnaire consacré à la mise en application du CCPR, y compris éventuellement, à travers les moyens électroniques; les préoccupations liées au PAI sur les requins; et la nécessité du renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de l'approche écosystémique des pêches.

### **DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 12<sup>E</sup> SESSION DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COFI**

Ce point (COFI/2011/3 et INF.8) a été discuté lundi après-midi et mardi matin en séance plénière. Ramiro Sánchez (Argentine), président du Sous-comité du commerce du poisson, a présenté un rapport sur la 12<sup>e</sup> session de la Sous-comité, qui s'est déroulée du 26 au 30 avril 2010, à Buenos Aires, en Argentine. Il a fait état des résultats de la réunion, qui ont englobé un accord sur: l'élaboration d'un cadre d'évaluation permettant la détermination de la conformité des régimes publics et privés d'étiquetage écologique, par la FAO; l'utilité des initiatives de traçabilité et le rôle de la FAO dans la fourniture d'une assistance technique dans leur mise en œuvre; et l'élaboration d'un questionnaire consacré spécifiquement au commerce.

Le Secrétariat a parlé des résultats de suite des travaux menés depuis la réunion du Sous-comité dont, notamment, le rapport de la Consultation d'experts sur l'élaboration de directives de la FAO relatives à l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches marines, qui s'est tenue du 25 au 27 mai

2010, à Rome, en Italie (COFI/2011/INF.13) et le rapport de la Consultation d'experts chargé d'élaborer un cadre d'évaluation de la FAO de la conformité des plans d'étiquetage écologique des secteurs public et privé avec les directives de la FAO relatives à l'étiquetage écologique du poisson et des produits de la pêche pêches marines, tenue du 24 au 26 novembre 2010, à Rome, en Italie (FIRF/R958).

Les délégués ont abordé un large éventail de questions portant, notamment sur: la contribution de la FAO dans les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions au poisson et dans le processus d'inscription à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES); la traçabilité; l'accès des petits producteurs aux marchés; et l'étiquetage écologique.

Un certain nombre de pays, dont le Brésil, la Norvège et les Etats-Unis, ont appelé au financement du Groupe consultatif d'experts spécial de la FAO chargé d'examiner les propositions d'amendement des Annexes I et II de la CITES concernant les espèces aquatiques exploitées dans le commerce, par le biais du budget ordinaire, et de plusieurs pays, dont la République de Corée et la Nouvelle-Zélande et ont appelé à modifier ou à renforcer le processus de Groupe consultatif d'experts. Le Japon, avec l'Islande, le Maroc et les Iles Féroé, a souligné que la contribution au processus de la CITES doit être fondée sur des avis scientifiques et tenir compte des moyens de subsistance et d'autres facteurs sociaux et économiques. Le Japon a fait part de sa crainte concernant le fait que la liste des critères ne tient pas compte des plans de reconstitution des stocks existants. L'Argentine a appuyé le rôle de la FAO dans l'élaboration de la liste des critères et dans l'évaluation des propositions d'inscription, mais a précisé que c'est aux pays que revient la responsabilité de décider de l'inscription des espèces.

Au sujet des lignes directrices encadrant l'étiquetage écologique, un certain nombre de pays industrialisés et de pays en développement ont mis en garde contre la prolifération des systèmes de certification et ont fait remarquer qu'ils risquaient de créer des entraves aux échanges. Le Nicaragua et l'Équateur ont parlé des difficultés rencontrées par les pays en développement dans l'accès à de nouveaux marchés et, notamment, de la confusion créée par la multitude de régimes en place. La Tanzanie, avec Madagascar, a souligné l'importance du soutien continu des pays en développement dans le domaine de la collecte des données et de l'évaluation des stocks. Oman a déclaré que la capacité dans les domaines de l'étiquetage écologique et de la traçabilité devrait être renforcée par les ORGP. L'Iran a encouragé la FAO à faciliter les échanges d'expériences entre les pays, dans les domaines de l'aquaculture et de la traçabilité des pêches. L'Indonésie s'est déclarée préoccupée par le coût élevé des systèmes de certification.

Les recommandations formulées par les délégués: que des mécanismes garantissant la conformité des régimes d'étiquetage écologique doivent être exhaustifs et non discriminatoires et ne doivent pas constituer un fardeau pour les petits producteurs; un processus de **benchmarking** des régimes d'étiquetage écologique; le soutien du renforcement des capacités des pêcheurs à petite échelle aux fins de leur permettre de se préparer aux mesures touchant au commerce; la révision des directives de manière à permettre une différenciation entre les méthodes de capture durables et celles non durables; la conduite d'une étude sur les systèmes de traçabilité disponibles; l'identification des lacunes

et l'analyse des bonnes pratiques; et une approche harmonisée des exigences de traçabilité, pour s'assurer que des efforts unilatéraux ne viennent créer des barrières commerciales. Plusieurs pays, dont le Chili, l'Uruguay et l'Algérie, ont soutenu la tenue d'une consultation technique sur les directives d'éco-étiquetage.

Qualifiant la FAO de «partenaire essentiel dans le traitement des espèces aquatiques,» John Scanlon, Secrétaire général de la CITES, a souligné que le rôle de la Convention est complémentaire à celui des organismes régionaux de pêche et qu'il ne saurait le remplacer. Faisant remarquer que la Convention est une suite d'outils à la disposition des Etats membres, à utiliser dans le traitement des espèces aquatiques en déclin, il a précisé que c'est aux parties de décider de l'inscription des espèces aux Annexes de la CITES. Il a également signalé que du travail restait à faire pour l'harmonisation des critères encadrant l'inscription, entre la CITES et la FAO.

Résumant les recommandations, le Secrétariat a mis en exergue: le suivi de la consultation d'experts par l'élaboration de projets de critères pour l'évaluation de la méthodologie employée par les régimes d'étiquetage écologique; l'intégration des aspects commerciaux et de gestion dans les travaux du Groupe consultatif d'experts sur les propositions d'inscription à la CITES; la collaboration avec l'OMC sur les questions de la pêche et dans les négociations en cours sur les subventions; la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement pour le traitement des conséquences des accords de l'OMC; l'harmonisation des systèmes de marché en matière de traçabilité, d'étiquetage écologique et de salubrité des aliments; l'élaboration de directives régissant l'étiquetage écologique des produits de la pêche continentale; et l'élargissement de la collaboration en matière de certification de l'aquaculture. Le Secrétariat a souligné que les recommandations et observations seront intégrées dans le rapport de la réunion. La COFI 29 a approuvé le rapport de la 12<sup>e</sup> session du Sous-comité du commerce du poisson.

#### **DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 5<sup>E</sup> SESSION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COFI**

Ce point (COFI/2011/4 et INF 9 et 10) a été introduit mardi et le Secrétariat a présenté un rapport sur la 5<sup>e</sup> session du Sous-comité de l'aquaculture, qui a eu lieu du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010, à Phuket, en Thaïlande. Le Secrétariat a fait état des résultats de la réunion, qui ont englobé l'accord sur: un projet de directives encadrant la certification de l'aquaculture; le besoin de stratégies à court et à long termes pour l'adaptation au changement climatique et l'application de l'approche écosystémique à l'aquaculture; et la conduite d'une étude sur l'impact de l'aquaculture offshore.

Plusieurs parties ont appuyé l'adoption du projet de directives sur la certification de l'aquaculture et ont discuté de diverses questions et, notamment: des préoccupations au sujet des barrières commerciales; du besoin d'un financement accru pour le développement de l'aquaculture et la mise en œuvre des directives dans les pays en développement; et de la biosécurité.

Un certain nombre de pays en développement, dont le Ghana, l'Inde, le Brésil, le Mozambique et le Maroc, ont souligné que les directives régissant la certification de l'aquaculture ne doivent pas créer des barrières commerciales, le Malawi soulignant la nécessité d'évaluer les impacts économiques de la certification. Le Honduras a proposé la mise en place d'un système de suivi

et d'évaluation pour s'assurer que les directives de certification de l'aquaculture ne nuisent pas aux petits producteurs, et la Colombie a déclaré que les circonstances de producteurs de petite et moyenne dimensions devraient être intégrées dans les directives.

D'autres pays, parmi lesquels l'Argentine, le Brésil, parlant au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes, et l'Algérie, ont souligné que la mise en œuvre des directives régissant la certification devraient être progressives et cohérentes avec les normes internationales de référence et, en particulier, avec l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'OMC. Le délégué des Etats-Unis a déclaré que les directives ne constituent pas des barrières commerciales. Le Viet Nam a déclaré craindre que la mise en œuvre du système de certification risque d'être lourde, précisant que la traçabilité devrait prendre en considération le niveau de développement des pays. L'Ukraine et le Chili ont souligné le besoin d'améliorer la collecte des données concernant l'aquaculture. La Chine a mis l'accent sur le renforcement de l'enregistrement unifié et de la gestion technique, y compris la traçabilité complète et l'accès aux marchés, pour s'assurer de la qualité des produits de l'aquaculture.

Certains pays en développement, dont Tonga, l'Ouganda, l'Angola, le Bangladesh et le Sri Lanka, ont attiré l'attention sur les contraintes de financement et ont demandé une augmentation du financement de l'aquaculture. Le délégué des Maldives a soutenu l'investissement étranger direct dans l'aquaculture. Le Ghana, avec la Mauritanie, a proposé la création d'un fonds spécial pour les pays en développement et les petits Etats insulaires (PEID), consacré à la mise en œuvre des directives.

Au sujet de la biosécurité, le Ghana s'est dit préoccupé par l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique. La Norvège a demandé à la FAO de collaborer avec l'Organisation mondiale de la santé animale sur la biosécurité. La Thaïlande a mis en relief l'évaluation des risques et les mesures préventives, et le Chili a appelé à l'élaboration de directives techniques sur les mesures de biosécurité devant encadrer l'introduction d'espèces. Un certain nombre de pays africains a loué la FAO pour son Programme spécial de développement de l'aquaculture en Afrique, et a demandé son assistance dans la lutte contre l'éruption de maladies dans les eaux intérieures. L'Indonésie a appelé à une aide dans sa lutte contre les maladies virales dans l'aquaculture. L'Iran a suggéré la conduite d'une étude mondiale sur l'utilisation des médicaments en aquaculture.

Un certain nombre d'organisations intergouvernementales, dont le Réseau des centres d'aquaculture en Asie-Pacifique et la Banque mondiale, ont parlé de leur travail en faveur de l'aquaculture, ont appuyé les directives régissant la certification de l'aquaculture et ont fait part de préoccupations concernant, entre autres: l'utilisation des directives comme obstacles non tarifaires au commerce; la prolifération des systèmes de certification relatifs à l'aquaculture; et l'utilisation des farines et huiles de poisson dans l'aquaculture. Des organisations non gouvernementales, dont le Forum mondial des populations de pêcheurs et la Coalition pour un accord sur la pêche équitable, se sont dites préoccupées par les impacts sociaux et environnementaux du développement de l'aquaculture.

Dans sa conclusion, le Secrétariat a indiqué que le Comité a approuvé, par consensus, les directives régissant la certification de l'aquaculture et a approuvé le rapport de la 5<sup>e</sup> session du

Sous-comité de l'aquaculture. Il a en outre fait état, entre autres: de la suggestion d'une approche progressive et d'un système de suivi pour la mise en œuvre des directives; de la demande faite à la FAO d'allouer davantage de ressources à l'aquaculture dans son programme de travail; et d'un consensus sur l'importance des questions de biosécurité et des besoins en rapport en matière de renforcement des capacités.

### **LES PROGRÈS ACCOMPLIS SUR LES MESURES CONTRE LA PÊCHE INDNR**

Ce point (COFI/2011/5 et INF.11) et la lettre datée du 18 janvier 2011 écrite par le président de la COFI 28 concernant la consultation technique sur le Registre mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigérés et des Navires d'approvisionnement (RM) ont été introduits mercredi matin, en séance plénière. Le Secrétariat a souligné: l'Accord sur les mesures devant être prises par l'Etat du port pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (AMEP); l'Article 21 de l'AMEP qui porte sur les exigences requises des pays en développement, y compris un groupe de travail spécial sur les mécanismes de financement; l'élaboration des directives internationales sur les critères d'évaluation de la performance de l'Etat du pavillon; les mesures à prendre par l'Etat du marché, et le RM.

Au cours des discussions, plusieurs pays ont souligné l'importance des mesures à prendre par l'Etat du port et ont exhorté les membres qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier l'AMEP. Le délégué de la Malaisie a signalé que son pays n'a pas encore signé l'AMEP en raison de l'absence de capacité d'application. La Norvège, le Japon, le Cameroun, le Mexique, la Thaïlande et le Ghana ont souligné la nécessité d'aider les pays en développement à devenir parties à l'AMEP et à l'appliquer. L'Australie et Nauru ont plaidé pour le renforcement des capacités, en particulier, des PEID.

La Norvège a suggéré une collaboration plus étroite entre la FAO et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans les domaines de l'échange d'informations, des techniques d'enquête criminelle et de l'assistance en matière de poursuites. La Colombie a souligné l'importance d'avoir des observateurs qualifiés et une surveillance par satellite, pour lutter contre la pêche INDNR. Le Viet Nam a suggéré la mise en place de programmes de formation pour les inspecteurs du port. La Chine, l'Inde, l'UICN et le Pew Environment Group ont appuyé l'utilisation d'identificateurs uniques des navires.

L'Iran a déclaré que les mesures à prendre par les ORGP pour gérer la pêche INDNR doivent être transparentes et ne pas ôter les droits d'un Etat tout en avantageant d'autres. Le Canada, avec le Chili et l'Équateur, a appelé au renforcement du contrôle de l'Etat du pavillon. L'UE a souligné la nécessité de définir des critères de performance de l'Etat du pavillon. La Fédération de Russie a mis l'accent sur la lutte contre la pêche INDNR pratiquées sous pavillon de complaisance et a appelé à un document contraignant sur les mesures à prendre par l'Etat du pavillon. Le Bangladesh a déclaré que les effets des mesures strictes sur les communautés pauvres et marginales doivent être pris en considération avant de rendre les mesures contre la pêche INDNR, obligatoires pour les pays en développement.

Le Mozambique, au nom du Groupe africain, a attiré l'attention sur la capacité limitée à décourager la pêche INDNR. Il a proposé que le COFI recommande au Secrétariat de la FAO de soutenir la mise en œuvre rapide de l'AMEP et a suggéré la création d'un groupe de travail pour l'élaboration

du mandat du groupe de travail spécial sur les mécanismes de financement. Avec Tonga et le Brésil, le Groupe africain a appelé à l'opérationnalisation de l'Article 21 avant l'entrée en vigueur de l'AMEP, y compris le groupe de travail spécial sur les mécanismes de financement.

Le délégué des Etats-Unis a apporté son appui à la compilation des activités de formation existantes par la FAO et les ORGP et, avec le Canada et l'Australie, à l'élaboration du mandat du groupe de travail spécial. L'Argentine a fait objection à l'établissement du groupe de travail spécial, à moins qu'il soit indépendant de la mise en œuvre de l'AMEP. L'UE a déclaré que le mandat du groupe de travail spécial devrait être approuvé au plus tard à la COFI 30.

Au sujet des mesures à prendre par l'Etat du marché, le Brésil, au nom de l'Amérique latine et des Caraïbes, Maurice, Oman et l'Inde ont fait remarquer qu'elles ne devraient pas constituer un obstacle non tarifaire au commerce. La République de Corée a souligné la nécessité de les harmoniser.

Au sujet du RM, l'Angola, l'Algérie, le Chili et l'Ile Maurice ont déclaré que c'est la FAO qui doit le gérer et l'administrer. La Chine a souligné que le RM doit être volontaire et, avec l'Inde, a déclaré que le RM doit être limité aux navires opérant en haute mer. L'Equateur, avec la République de Corée, a déclaré qu'il devrait être mis en œuvre de manière progressive. Le Japon a fait part de ses préoccupations quant aux implications des coûts du maintien du RM et a proposé que les ORGP le maintiennent jusqu'à ce que la FAO soit en mesure de se procurer des fonds pour le faire. L'Islande, l'Australie et les Etats-Unis ont déclaré que le RM doit être économique.

Le Brésil, la Tanzanie et l'Uruguay ont indiqué que les pays en développement peuvent nécessiter une assistance technique et un renforcement des capacités pour la mise en œuvre du RM. La Turquie a appelé à limiter le RM aux navires de plus de 24 pieds, et le Viet Nam a déclaré qu'il ne devrait pas s'appliquer à la pêche artisanale. Le Costa Rica, avec le Panama, a fait état de l'existence d'accords régionaux sur les dossiers de la pêche et du contrôle des navires, en Amérique centrale.

L'ONU a souligné les recommandations de la Conférence des Nations unies sur l'examen de l'accord de stocks de poissons, tenue en mai 2010, qui a, entre autres, encouragé les pays à ratifier l'AMEP et à élaborer les lignes directrices régissant la performance et les registres de l'Etat du pavillon. Un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, dont la Commission des Nations Unies pour la conservation des ressources marines vivantes, ont parlé de leurs efforts dans le domaine de la lutte contre la pêche INDNR et ont appelé à la ratification et à l'entrée en vigueur de l'AMEP.

Le Secrétariat a souligné les questions importantes soulevées dont, notamment: les mesures à prendre par l'Etat du port en tant qu'outil puissant et rentable pour la lutte contre la pêche INDNR; le renforcement des capacités et le soutien requis pour la ratification et la mise en œuvre de l'AMEP; le soutien du démarrage des travaux sur la mise en œuvre de l'Article 21 (exigences requises des pays en développement); le soutien de la tenue de la consultation technique sur la performance de l'Etat du pavillon; et le besoin de s'assurer que les mesures de l'Etat de marché ne deviennent pas des barrières commerciales et la nécessité du renforcement des capacités dans ce domaine.

Au sujet du RM, le Secrétariat a souligné: la reconnaissance que le RM est un outil essentiel et une large adhésion aux recommandations de la consultation technique; que le RM doit être volontaire et mis en œuvre de manière progressive; la

nécessité du renforcement des capacités; l'obtention de fonds par le biais du programme ordinaire de la FAO, complétés par des fonds extrabudgétaires.

### **LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE DANS LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Ce point (COFI/2011/6) a été introduit mercredi. Le Secrétariat a présenté les activités relatives au thème de la pêche et du changement climatique dans le programme de travail 2009-2010, qui ont englobé, entre autres, la création du Partenariat mondial sur les changements climatiques, les pêches et l'aquaculture et la stratégie quinquennale proposée pour la pêche, l'aquaculture et le changement climatique. Le Secrétariat a également présenté au COFI des recommandations portant notamment sur: l'accroissement de la résilience des écosystèmes aquatiques, la pêche et les systèmes de production aquacole et les communautés; la compréhension du potentiel de la pêche en matière d'émissions et d'atténuation; et l'intégration des pêches dans les programmes d'action nationaux d'adaptation relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

L'Azerbaïdjan, au nom de la Commission régionale des pêches pour l'Asie centrale et le Caucase, et Belize ont demandé un soutien pour les programmes régionaux des pêches. L'Algérie a encouragé la mise en place de partenariats axés sur la mise en œuvre des plans d'action régionaux. L'Indonésie a souligné le renforcement des capacités pour les stratégies de gestion adaptative de la pêche et l'aquaculture. Le Canada a proposé à la FAO d'essayer de faciliter l'accès du secteur de la pêche aux fonds promis dans le cadre du résultat de la réunion sur le financement à long terme tenue à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Cancun.

Oman a proposé la mise en place d'un programme numérique pour l'échange d'informations sur les impacts du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture. Le Maroc, avec l'Algérie, a souligné l'accroissement des capacités nationales à comprendre les impacts des changements climatiques sur les pêches. L'UE a souligné le besoin d'étudier les facteurs environnementaux et anthropiques affectant les espèces aquatiques. La Zambie a souligné l'importance des systèmes d'alerte précoce mondiaux et régionaux. Le délégué des Etats-Unis a déclaré que les Etats et les ORGP devraient réduire les autres facteurs de stress sur les pêches, dont la pêche INDNR et les prises accidentelles. La Gambie a déploré le rôle marginal de la pêche dans les négociations sur le changement climatique. L'Afghanistan a appelé à s'assurer de la cohérence et la cohésion des activités de la FAO sur le changement climatique, avec d'autres organisations.

### **MEILLEURE INTÉGRATION DES PÊCHES ET DES DÉVELOPPEMENT ET GESTION DE L'AQUACULTURE, DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Mercredi soir, le Secrétariat a introduit ce point de l'ordre du jour (COFI/2011/7 et INF.12). Le Secrétariat a souligné que la pêche et l'aquaculture ont des effets négatifs sur les écosystèmes aquatiques, mais que de nombreux autres secteurs contribuent plus fortement à la dégradation de ces derniers. Le COFI a été invité à entériner les Directives internationales sur la gestion des prises accidentelles et la prévention des rejets, adoptées par la Consultation technique chargée d'élaborer des directives

internationales sur la gestion des prises accidentelles et la prévention des rejets, qui s'est tenue du 6 au 10 décembre 2010 à Rome, en Italie.

Les délégués ont largement salué les efforts fournis dans le domaine de l'intégration et ont appelé à l'adoption des directives régissant les prises accidentelles et les rejets. La Norvège a déclaré que la FAO doit être la principale source d'information sur les pêches pertinentes et devrait établir une coopération plus étroite avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) et les institutions pertinentes des Nations Unies. Le délégué a indiqué que l'inscription d'espèces à la CITES ne devrait intervenir que lorsque les plans de gestion ont échoué. Le Mexique a suggéré de veiller à la coordination des efforts des organisations multilatérales sur la conservation et l'utilisation des ressources aquatiques.

La Colombie a déclaré que les pêches artisanale et à petite échelle devraient être préservées. L'Angola a mis l'accent sur l'importance de la gestion des données statistiques, en particulier, pour les pays en développement. L'Indonésie a demandé à la FAO de renforcer les capacités nationales en matière de lutte contre les espèces envahissantes, d'eutrophisation, de protection des habitats essentiels et d'établissement d'aires marines protégées. La République de Corée a appelé à un soutien aux pays pour la mise en œuvre progressive des directives régissant les prises accessoires. La Colombie et les Iles Féroé ont souligné la nécessité de contrer les perceptions négatives quant à l'impact de la pêche et de l'aquaculture sur la conservation.

Le Costa Rica, au nom d'un certain nombre de pays d'Amérique centrale, a apporté son appui à l'adoption d'approches participatives et transparentes pour la réalisation de mécanismes de gestion innovants. Le délégué des Etats-Unis a plaidé pour le renforcement de l'utilisation de zones marines protégées et a souligné l'impact des débris marins. Le Japon a mis en exergue les systèmes de cogestion des pêches. L'UE a demandé une étude pour déterminer l'impact de la pêche sur les espèces marines évoluant dans les bas niveaux trophiques. Au sujet de la mise en œuvre des directives sur les fonds marins, le Canada a suggéré à la FAO d'améliorer et d'étendre l'application des critères des écosystèmes marins vulnérables. Le Mexique a déclaré que les directives sur les prises accidentelles ne doivent pas imposer des barrières commerciales.

Le PNUE a parlé de sa collaboration avec la FAO sur la conciliation des utilisations concurrentes des ressources aquatiques. La CDB a souligné le travail entrepris sur des domaines importants au plan écologique ou biologique et, avec la Commission des pêches du Nord-est Atlantique, a appelé à une plus grande collaboration avec la FAO. De nombreuses organisations non gouvernementales, ainsi que l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels, ont accueilli avec satisfaction les directives régissant les prises accessoires et les rejets, et la collaboration entre la FAO et les divers organismes concernés, la Coalition internationale contre la pollution sonore des mers et océans appelant à une plus grande implication dans la réduction de la pollution sonore et dans l'élimination des pratiques de pêche nocives.

Le Secrétariat a fait état de l'approbation des Directives internationales sur la gestion des prises accidentelles et la prévention des rejets et a résumé les débats en précisant que les observations faites seront consignées dans le rapport du Comité.

## LES BONNES PRATIQUES DANS LA GOUVERNANCE DE LA PÊCHE ARTISANALE

Jeudi, le Secrétariat a présenté le point concernant la pêche à petite échelle (COFI/2011/8) et a souligné l'importance de ce secteur pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. L'orateur a mis en relief les défis auxquels sont confrontées les pêches à petite échelle, comme le manque d'infrastructures et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles.

Les délégués ont discuté de la forme que devrait revêtir l'instrument international régissant la pêche à petite échelle, et du programme d'assistance mondiale connexe. La Norvège a appuyé la négociation de directives volontaires internationales, tandis que la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande ont préféré l'insertion d'un nouveau chapitre dans le CCPR. Les Etats-Unis, avec l'île Maurice, ont souligné la nécessité de clarifier le sens de pêche à petite échelle, avant d'élaborer un instrument international. L'Afrique du Sud a appelé à un instrument parallèle au CCPR, tandis que les Etats-Unis ont suggéré que l'instrument soit un document associé au CCPR, avec une orientation claire sur la pêche à petite échelle dans les pays en développement. Oman a déclaré que l'instrument international ne devrait pas être contraignant. Le Brésil a appelé à un Plan d'action international pour la pêche à petite échelle. L'UE a appelé à plutôt mettre en application de manière effective les instruments existants, qu'à élaborer un nouveau. D'autres pays, dont la Norvège, le Mexique et la Namibie, ont diversement suggéré que l'instrument doit tenir compte des directives volontaires sur le droit à l'alimentation, des besoins spécifiques des femmes, de l'accent placé sur les pays en développement et des approches locales pour le développement de la pêche à petite échelle. L'Inde, les Emirats arabes unis, le Bangladesh, les Maldives, le Mozambique et d'autres ont suggéré la création d'un sous-comité de la pêche à petite échelle au sein du COFI.

Les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'île Maurice ont souligné le besoin de clarifier le sens de pêche à petite échelle avant d'élaborer un instrument international. Le Malawi a appelé à une étude des aspects de développement de la pêche à petite échelle. La Namibie, avec l'Afrique du Sud, a souligné l'importance de l'assistance et du renforcement des capacités en faveur de la pêche à petite échelle. Appelant à un soutien de la part de la FAO pour les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique occidentale, la Guinée a souligné la nécessité du développement des infrastructures, de l'accès au crédit et de la modernisation des intrants. Le Mexique a souligné que les ORGP devraient contribuer aux initiatives de pêche à petite échelle et être impliqués dans le programme d'aide mondial.

L'Inde a mis en garde contre la création d'obstacles au commerce pour les pêcheurs à petite échelle dans l'instrument international et a déclaré que la sécurité en mer a besoin de plus d'attention. L'Indonésie a déclaré que la FAO devrait élaborer des systèmes tampons pour les pêcheurs à petite échelle et des modèles pour le développement du marché. Oman a souligné la nécessité d'intégrer la pêche de subsistance dans les plans nationaux de développement économique. Un certain nombre de pays en développement ont souligné l'importance de l'accès au marché. De nombreux pays, dont l'Afghanistan, Oman, la Guinée et la Thaïlande ont également souligné l'importance de l'action à l'échelon local, notamment dans les domaines: de l'autonomisation des pêcheurs à petite échelle dans les processus locaux de prise de décisions économiques; de la gestion à base

communautaire; de la micro-finance et du crédit pour les pêches artisanales et du transfert des technologies à ce sous-secteur. L'Afrique du Sud a souligné l'importance culturelle de la pêche à petite échelle pour les communautés.

Maurice a appelé à l'établissement d'un équilibre approprié entre les bateaux de pêche artisanale et à petite échelle. La Fédération de Russie a également mis en garde contre «l'effacement des frontières entre la pêche artisanale et la pêche industrielle.»

Au sujet du programme d'aide mondial, la Colombie a souligné qu'il devrait se concentrer sur la bonne gouvernance, sur l'application des approches écosystémiques à la gestion des pêches et sur la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. La Gambie a déclaré qu'il devrait prendre en compte: la migration des pêcheurs de petite capacité; le VIH dans les communautés de pêche; et des régimes de crédit viables.

Soulignant les impacts de la pêche artisanale, en particulier sur les stocks de poisson partagés internationalement, le Japon a indiqué qu'ils devraient être intégrés dans les et les politiques et systèmes de gestion nationaux et internationaux. Le Brésil a fait observer que la pêche à petite échelle a souvent un impact beaucoup plus faible sur l'environnement que d'autres types de pêche. Faisant état des possibilités offertes à la surexploitation des ressources, l'Équateur a déclaré qu'un soutien technique devrait être fourni pour empêcher cela et pour examiner et créer des alternatives économiques permettant de s'assurer de la durabilité. Les délégués ont également mis en exergue, entre autres: la diversité des pêches à petite échelle, la transparence, les approches participatives, l'établissement d'un lien entre la pêche de liaison et la sécurité alimentaire, la reconnaissance des droits des peuples autochtones, la coordination des politiques, le renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de la détermination de la biomasse de poissons, la gestion des pêches, le contrôle et la surveillance et la collecte de données, l'amélioration des institutions, la sensibilisation des pêcheurs, en particulier des pêcheurs femmes; l'amélioration de navires et l'amélioration des conditions de débarquement du poisson.

Un certain nombre d'organisations intergouvernementales, dont le Programme du Golfe du Bengale et le Centre d'information sur la commercialisation et les Services consultatifs pour les produits de la pêche dans la région arabe, ont parlé de leurs travaux relatifs à la pêche à petite échelle, certains d'entre eux soutenant la création d'un Sous-comité consacré à ce thème et l'intégration des questions de gouvernance et de travail dans l'instrument international. Le Collectif international d'appui pour les travailleurs du secteur de la pêche a exhorté le COFI à s'accorder sur un instrument international négocié pour compléter le CCPR.

Le Secrétariat a résumé les débats, soulignant, entre autres: la reconnaissance de l'importance de la pêche artisanale et la nécessité de les intégrer dans les politiques nationales; l'hétérogénéité du secteur de la pêche artisanale; le rôle de la coopération Sud-Sud et la nécessité pour la FAO de coopérer avec d'autres organisations sur ces questions. Au sujet de l'instrument international, l'orateur a fait état d'un consensus sur le caractère volontaire et sur la nécessité de se concentrer sur les pays en développement, et que l'élaboration de directives est l'option préférée pour un tel instrument.

Le président a précisé que les observations seront intégrées dans le rapport provisoire de la COFI 29.

## **LES PRIORITÉS RETENUES ET LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DES PLANS À MOYEN TERME ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2012-13**

Jeudi après-midi, le Secrétariat a introduit ce point (COFI/2011/9) en soulignant que la nouvelle approche retenue pour les comités techniques, tels que le COFI et consistant à recommander des priorités, a été demandé par les organes directeurs de la FAO, et que les priorités examinées par la COFI 29 se réfèrent uniquement à l'exercice biennal 2012-13. L'orateur a ensuite invité le COFI à approuver les priorités et les points de désaccentuation contenus dans le document.

L'Angola a déclaré que les priorités déterminées par la Conférence régionale pour l'Afrique de la FAO tenue en 2010, pourraient être adaptées à la pêche. L'Argentine a souligné que chaque région doit définir ses propres priorités. L'UE a accordé la priorité à l'élaboration de recommandations pour restaurer et, pour inverser l'évolution à la baisse, des stocks mondiaux de poissons et pour remédier aux faiblesses constatées dans l'observatoire mondial de la FAO surveillant ces stocks. Le délégué a également appuyé l'examen des pratiques dans l'aquaculture pour s'assurer de leur caractère durable. Le Japon, avec le Canada, a souligné l'importance de l'application du CCRP.

La République de Corée a accordé la priorité au renforcement des capacités dans le domaine de la mise en œuvre des cadres normatifs existants tels que l'AMEP et au soutien financier et technique aux ORGP pour l'application de l'approche écosystémique à la pêche et à l'aquaculture. La Thaïlande a souligné la nécessité de mettre l'accent sur la cogestion, le microcrédit et l'assurance de la pêche à petite échelle. La Nouvelle-Zélande a appuyé un rôle de défenseur pour la FAO, pour lutter contre les perceptions négatives de la pêche. La Norvège a appelé à coopérer avec d'autres organismes de normalisation pour éviter la duplication des travaux.

Le Brésil, avec l'Uruguay, a accueilli avec satisfaction l'intégration de la coopération en matière de développement comme priorité dans de nombreux domaines du programme de travail. Le Mexique a accordé la priorité à l'aquaculture et à la pêche artisanale et a appelé au renforcement des ORGP. La Norvège a posé la question de savoir, pour ce qui est de la pêche artisanale, s'il valait mieux consacrer les fonds à un organe permanent ou à des actions sur le terrain, et a souligné la possibilité d'intégrer ce thème de manière permanente dans les ordres du jour du COFI et de ses sous-comités.

Plusieurs pays, dont l'Argentine, le Japon et le Brésil, ont déclaré qu'il n'y a pas de consensus sur l'octroi de la priorité au RM. Le délégué des Etats-Unis a déclaré qu'il aimerait voir un financement spécial pour la RM, ainsi que le renforcement des capacités dans le domaine de la mise en œuvre des mesures de l'Etat du port par les pays en développement.

L'Australie et les Etats-Unis se sont dits préoccupés par la désaccentuation de la sécurité en mer et de la gestion de la pêche en eau profonde. Un certain nombre de pays, dont le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Islande et l'Inde ont souligné que la conférence mondiale proposée sur la capacité de la flotte ne doit pas être une priorité.

Résumant les discussions, le Secrétariat a mis en relief, entre autres: les interventions constructives et le soutien apporté à la réforme en cours de la FAO et l'approche adoptée par le Département des pêches et de l'aquaculture; le large soutien aux priorités; et les préoccupations concernant la rétrogradation de l'aquaculture en Asie et de la sécurité en mer, notamment pour

ce qui concerne la pêche artisanale. Le Président Pourkazemi a indiqué que les discussions seront consignées dans le rapport du Comité.

### QUESTIONS DIVERSES

Le Sri Lanka, avec l'Inde, a souligné son intention d'accueillir une conférence ministérielle de l'Asie-Pacifique sur le développement de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et le développement économique, et a demandé la collaboration de la FAO dans cette entreprise. Ce point a été approuvé par le COFI. La République du Congo a transmis un message du comité régional des pêches du Golfe de Guinée. Le Kirghizistan, au nom de l'Azerbaïdjan et de la Turquie, avec l'Organisation de la pêche et de l'aquaculture en Amérique centrale, a souligné l'importance de la pêche récréative.

### DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

Le Secrétariat a proposé, et les délégués ont accepté, de tenir la COFI 30 du 9 au 13 juillet 2012, à Rome, en Italie.

### ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION

Vendredi après-midi, Deirdre Warner-Kramer (Etats-Unis), président du Comité de rédaction, a présenté le projet de rapport (COFI/2011/REP/Draft) pour adoption. Les délégués ont parcouru le rapport, paragraphe par paragraphe.

L'Algérie, le Maroc, Maurice et l'Inde, contrés par les Etats-Unis et l'UE, ont déclaré que les mesures de l'Etat du port ne doivent pas être définies comme étant "plus efficaces du point de vue coût", mettant en relief les implications financières de leur mise en œuvre. Les délégués ont convenu que ces mesures sont "puissantes et rentables." Le Mexique a réitéré qu'il n'a pas accepté de signer l'AMEP et qu'il continuait d'examiner s'il convenait de l'adopter. L'Inde, l'Indonésie, la Chine et le Bangladesh ont déclaré que la carpe devrait être mise en exergue dans la promotion de l'utilisation des espèces aquatiques autochtones. L'Equateur, l'Angola et l'Algérie ont précisé que les carpes ne sont pas des espèces autochtones dans leur pays, et les parties ont décidé de laisser la carpe hors du rapport.

Les délégués ont adopté le rapport, tel qu'amendé. Le président du COFI, Mohammed Pourkazemi, a levé la séance à 18h57.

**RAPPORT DE LA COFI 29:** Dans le rapport de la COFI 29, tel qu'adopté lors de la séance plénière de clôture, le Comité a approuvé des recommandations sur un certain nombre de questions.

Au sujet des progrès réalisés dans la mise en œuvre du CCPR, le COFI:

- reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour élargir et approfondir la mise en œuvre et encourage tous les membres à répondre au questionnaire sur la mise en œuvre afin de démontrer leur engagement envers le Code;
- encourage les membres à améliorer et à étendre la collecte et l'analyse des données pour améliorer la conservation et la gestion;
- encourage l'utilisation des meilleurs avis scientifiques disponibles, tout en reconnaissant que les savoirs traditionnels pourraient jouer un rôle important et encourage une large application de l'approche écosystémique des pêches et l'aquaculture; et
- reconnaît que les pays ne disposent pas tous de la même capacité à mettre en œuvre le CCPR et que le renforcement des capacités devrait être axé sur une assistance technique à l'appui de la mise en œuvre des PAI et de l'approche écosystémique des pêches et de l'aquaculture.

Au sujet du Sous-comité du commerce du poisson, le Comité:

- approuve le rapport de la 12<sup>e</sup> session du Sous-comité;
- adopte les Directives régissant l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches continentales; et
- décide que la FAO doit élaborer des directives sur les bonnes pratiques internationales en matière de traçabilité des produits de la pêche.

Au sujet du Sous-comité de l'aquaculture, le Comité:

- approuve les Directives techniques de la FAO sur la certification de l'aquaculture et souligne que leur mise en œuvre doit être progressive et que des normes appropriées doivent être élaborées en coordination avec les organisations intergouvernementales compétentes, afin de s'assurer que les systèmes de certification ne deviennent pas des barrières commerciales et restent conformes aux normes internationales de référence, et
- adopte le rapport de la cinquième session du Sous-comité de l'aquaculture.

Au sujet des progrès réalisés sur les mesures pour combattre la pêche INDNR, le COFI:

- accueille avec satisfaction la finalisation des négociations sur l'AMEP;
- reconnaît le rôle essentiel du renforcement des capacités pour aider les pays en développement et fait état d'un grand soutien en faveur du démarrage par la FAO de travaux préparatoires de la mise en œuvre future de l'Article 21 (élaboration des exigences requises des pays) de la l'AMEP;
- demande à la FAO de former un groupe de travail ouvert à tous pour rédiger le mandat du groupe de travail spécial prévu sur l'Article 21 et pour déterminer et explorer les mécanismes de financement;
- encourage les membres à s'assurer que les mesures liées au marché soient claires et qu'elles ne deviennent pas des barrières commerciales; et
- réaffirme son soutien à la mise en place d'un RM et reconnaît qu'il doit être volontaire, sous la supervision de la FAO, et mis en œuvre en utilisant une approche souple et progressive.

Au sujet du thème Pêche, aquaculture et changement climatique, le COFI recommande:

- aux membres, de redoubler d'efforts pour déterminer les facteurs environnementaux et anthropiques qui affectent les écosystèmes aquatiques;
- l'affinement des réponses aux effets des changements climatiques aux niveaux national et régional;
- à la FAO, de rehausser le profil de la pêche dans le domaine de la sécurité alimentaire face au changement climatique; et
- une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies.

Au sujet de l'amélioration de l'intégration du développement et gestion des pêches et de l'aquaculture, de la conservation de la biodiversité et de la protection de l'environnement, le Comité:

- réaffirme que la FAO est la principale source d'expertise et de conseils scientifiques sur des questions mondiales sur la pêche et l'aquaculture;
- recommande la collaboration avec la CITES, la CDB et le PNUE;
- approuve les approches écosystémiques des pêches et de l'aquaculture comme étant le cadre approprié pour faciliter l'intégration; et
- approuve les Directives internationales sur la gestion des prises accidentelles et la prévention des rejets.

Au sujet de la gouvernance des pêches à petite échelle, le Comité:

- reconnaît le rôle important du secteur de la pêche artisanale, en particulier pour les pays en développement, dans le cadre de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté;
- approuve l'élaboration d'un nouvel instrument international sur la pêche à petite échelle, sous forme de directives;
- reconnaît la nécessité de renforcer les conditions de sécurité en mer, en particulier pour les pêches à petite échelle; et
- décide l'établissement et la mise en œuvre d'un programme d'assistance mondial.

Au sujet du programme de travail et budget, le COFI est d'accord avec les priorités, décide de rétrograder la tenue de la Conférence mondiale sur les capacités de la flotte, mais ne soutient pas la rétrogradation de la sécurité maritime.

## BREVE ANALYSE DE LA COFI 29

*Le poisson fournit à plus de 1,5 milliard de personnes près de 20% de leur consommation moyenne par habitant de protéines animales, et à 3 milliards de personnes, au moins 15% de leurs protéines.—Edition 2010 de la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*

La COFI 29 s'est ouverte avec la sortie de l'édition 2010 du rapport la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, dans lequel des chiffres bruts indiquent que 32% des stocks de poissons marins sont aujourd'hui surexploités ou épuisés, posant ainsi une menace pour les communautés et les écosystèmes qui en dépendent. Le rapport souligne également que l'importance de l'aquaculture devrait augmenter rapidement. Parvenir à une pêche durable, est l'objectif qui se trouve derrière la formulation des diverses directives approuvées lors de la réunion. La mise en œuvre, qui constitue le plus grand défi, dépendra en définitive de la concrétisation de synergies plus efficaces avec d'autres régimes, organisations et processus régionaux et internationaux et de la priorisation des actions aux fins de parvenir à un système international cohérent qui maintient les moyens de subsistance et protège les ressources aquatiques. Dans ce contexte, la 29<sup>e</sup> session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est réunie pour discuter des politiques internationales des pêches et de l'aquaculture et adopter des directives visant à promouvoir une pêche responsable.

Axée sur la mise en œuvre, cette brève analyse mettra en exergue les défis posés et les opportunités offertes pour passer de l'engendrement de politiques internationales à l'entreprise d'actions sur le terrain, à travers des efforts nationaux et régionaux, la gestion des synergies entre les organisations internationales et l'établissement de priorités dans le programme de travail de la FAO.

### DE LA THEORIE A LA PRATIQUE?

C'est bien d'avoir des directives, mais pour que la situation évolue, elles doivent être appliquées à différents niveaux, ce qui rend leur mise en œuvre un aspect central de leur utilité. La COFI 29 a approuvé trois ensembles de nouvelles directives techniques: la certification de l'aquaculture; l'étiquetage écologique du poisson et des produits de pêches continentales; et la réduction des prises accessoires et la prévention des rejets. Les délégués y ont également apporté leur soutien à l'élaboration de directives encadrant la pêche à petite échelle. Ils ont semblé

être réalistes quant à la valeur de ces directives, soulignant qu'elles sont très utiles pour guider le changement politique au niveau national et au niveau régional, à travers les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).

Au niveau national, les défis posés à la mise en œuvre de politiques internationales sont bien documentés. De nombreux pays manquent de capacités humaines et financières pour traduire ces politiques en actions efficaces sur le terrain, et le renforcement des capacités reste une affaire complexe. Plusieurs délégués ont souligné la complexité et la diversité des circonstances de leur pays et le besoin de financements pour une vaste gamme d'activités, dont la formation, l'échange d'informations, le développement des infrastructures et la sensibilisation des communautés de pêcheurs, ainsi que l'aide nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures à prendre par l'Etat du port (AMEP), lorsqu'il entrera en vigueur. La diversité des besoins représente un défi pour ceux qui sont en train d'essayer de faire en sorte que les fonds limités disponibles soient consacrés aux activités prioritaires. Ayant cela à l'esprit, certains ont souligné le rôle potentiellement important de ces directives, vu qu'elles établissent un cadre dans lequel les partenaires au développement peuvent cibler leur aide.

La FAO a un rôle important dans la formulation de politiques fondées sur les directives ainsi que dans la fourniture d'une assistance technique et dans le renforcement des capacités, pour appuyer leur mise en œuvre. Cependant, le soutien de la FAO ne peut pas exister dans un vide. Les délégués ont semblé reconnaître que des efforts intensifs sont nécessaires aux niveaux national et régional pour, entre autres, sensibiliser les décideurs, accorder la priorité au secteur de la pêche et formuler ou réformer des cadres juridiques. Toutefois, de nombreux pays ont estimé que le faible taux de réponse (36% seulement) au questionnaire sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Code de conduite de pêche responsable (CCPR), rendait compte d'un manque d'engagement et/ou de capacité de mise en œuvre.

### GROS PLAN DE LA SITUATION

Les délégués au COFI ont convenu que la gestion des pêches ne saurait être entreprise en tranches séparées, vu que l'utilisation durable passe par la prise en considération du commerce, des subventions, des zones protégées, de la sécurité en mer et de bien d'autres questions. Etant donné que les mandats de nombre d'organisations internationales, comme le PNUE et divers accords environnementaux multilatéraux (AEM), traitent de ces questions, la nécessité de créer des synergies efficaces devient primordiale pour atteindre l'objectif d'une pêche durable et la mise en œuvre effective des directives. Compte tenu de son avantage relatif par rapport aux questions touchant à la gestion des pêches et de l'aquaculture, le COFI a appelé la FAO à renforcer la collaboration avec les AEM et autres organismes pertinents, y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres, en vue de mettre en place un système cohérent pour la gestion durable des pêches et la conservation des ressources aquatiques.

Des directives telles que celles sur les prises accessoires et les rejets et sur la certification de l'aquaculture, pourraient fournir au PNUE, aux AEM et autres organismes internationaux et régionaux pertinents, un cadre pour l'intégration de ces questions dans leurs programmes de travail et autres activités. Par exemple, plusieurs observateurs ont exprimé l'espoir de voir

l'élaboration de directives sur la pêche à petite échelle fournir au PNUE et à d'autres entités travaillant sur les aires marines protégées, un cadre qui leur permet de protéger ces zones tout en travaillant avec les communautés de pêcheurs à petite échelle et en préservant leurs moyens d'existence.

Ces liaisons peuvent sembler aller de soi, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas complexes et qu'elles ne comportent pas de contradictions inhérentes. La CITES a été à l'honneur récemment dans les milieux de la conservation des pêcheries, suite au refus de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties, tenue à mars 2010 à Doha, d'inscrire le thon rouge de l'océan Atlantique à l'Annexe I. De nombreux observateurs ont souligné le fait bien documenté que les stocks de thon rouge sont en baisse. La majorité des membres du Groupe consultatif d'experts de la FAO pour l'évaluation des listes de la CITES s'accordaient pour dire que les données disponibles plaident pour l'inscription du thon rouge à la CITES, mais de nombreux observateurs étaient déçus que cela ne fût pas accepté à Doha. Au cours de la COFI 29, la question du mandat du Groupe d'experts a été soulevée dans les discussions et les pays ont finalement convenu que le Groupe devait poursuivre ses travaux conformément à son mandat actuel. L'objectif du Groupe consiste à examiner chaque proposition d'inscription d'un point de vue scientifique, conformément aux critères de la CITES. Le Groupe consultatif d'experts examine également et, le cas échéant, émet des observations sur les aspects techniques de la proposition, par rapport à la biologie, à l'écologie, au commerce et aux questions touchant à la gestion, et, dans la mesure du possible, sur l'utilité probable de l'inscription pour la conservation. John Scanlon, premier Secrétaire général de la CITES s'est adressé au COFI, a attiré l'attention sur la «nécessité d'un alignement» entre ces deux organes. Un alignement ou une collaboration plus étroite entre les deux organes, permettrait de fournir aux Etats membres des conseils plus cohérents et d'améliorer les résultats dans les domaines de la conservation et de la gestion.

Le Secrétariat de la CDB s'est adressé également pour la première fois au COFI et a saisi l'occasion pour mettre en exergue le travail accompli sur la question des zones écologiquement et biologiquement sensibles. La CdP de la CDB 10 a approuvé, entre autres, l'application des critères scientifiques de la CDB régissant la sélection des zones écologiquement et biologiquement sensibles. La FAO a, pour la gestion des pêches dans les eaux profondes en haute mer, des directives internationales qui englobent des normes et des critères pour la détermination des écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. Beaucoup diraient que cela pose les questions de savoir quand une zone écologiquement et biologiquement sensible n'est pas un EMV ou vice versa et comment les REBS sont déterminées. Certains praticiens répondent en clarifiant que les éléments des deux sont essentiellement similaires, bien que le concept de REBS soit plus élaboré. Pour mettre plus d'essence sur le feu, l'Assemblée générale et son Groupe de travail sur la biodiversité marine dans les zones au-delà situées de la juridiction nationale sont également en train d'examiner la question des zones marines protégées. La résolution 61/105 de l'Assemblée générale des Nations unies, invite les organisations régionales de pêche à protéger les écosystèmes marins vulnérables des activités de pêche dans les fonds marins. La sémantique mise à part, la question de la désignation est importante, de nombreux gestionnaires des pêches exprimant leurs préoccupations quant au risque de voir la désignation de zones écologiquement et

biologiquement sensibles venir annoncer la fin de la pêche dans ces zones, tandis que certains défenseurs de l'environnement préconisent la fermeture des écosystèmes marins vulnérables à la pêche. La question des zones écologiquement et biologiquement sensibles et des écosystèmes marins vulnérables montre que le chevauchement des mandats risque de créer des cadres parallèles aux niveaux régional et national, ce qui pose problème à la mise en œuvre de politiques cohérentes. Toutefois, la présence de la CDB et la CITES au COFI est un premier pas qui démontre que l'engagement à créer des synergies commence à porter ses fruits.

Une partie du défi posé à la FAO consiste à apporter une contribution pertinente et à coopérer avec d'autres organisations internationales pour la création d'un cadre de gouvernance cohérent pour les pêches et l'aquaculture, tout en affinant le point de mire de ses propres travaux. Après la réforme de l'ensemble de la FAO, recommandée par l'évaluation externe indépendante menée en 2007, la COFI 29 a été invitée à recommander des priorités et des domaines de rétrogradation pour le prochain exercice budgétaire biennal (2012-2013). L'approche axée sur les résultats marque un tournant où l'on passe de la livraison de produits théoriques, comme cela était le cas dans le passé, à la réalisation des impacts des activités de la FAO.

Dans ses recommandations, le COFI a accordé une priorité plus élevée aux principales responsabilités et fonctions centrales de la FAO, dont la fourniture de données et de statistiques globales, le soutien à la mise en œuvre des codes normatifs, tels que le CCPR, et la collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies. Ce faisant, le COFI a approuvé le principe consistant à se concentrer sur ce que la FAO fait de mieux et, notamment, sur le soutien de la mise en œuvre des principaux cadres de la politique internationale, tout en coopérant avec d'autres organismes internationaux aux fins de promouvoir de manière efficace la pêche et l'aquaculture durables.

Compte tenu de la baisse des stocks de poissons et de l'importance continue des produits de la pêche pour la sécurité alimentaire et la subsistance des communautés vivant de la pêche, la gestion efficace des pêches et de l'aquaculture s'avère plus vitale que jamais. Avec la mise en place des directives et accords négociés par le COFI, les défis qui restent à relever concernent la mise en œuvre effective, notamment à travers les processus politiques régionaux et nationaux et le renforcement des capacités connexes, les synergies avec d'autres processus liés à la conservation et la protection de l'environnement, et la hiérarchisation des activités visant à gérer efficacement les ressources. Ces défis offrent au COFI l'occasion de continuer à trouver des solutions pour le soutien de la gestion durable des pêches à travers la mise en œuvre des directives de la politique internationale. Après tout, seule la mise en œuvre effective des politiques peut réaliser la sécurité alimentaire et soutenir des moyens d'existence durables pour les plus vulnérables.

## REUNIONS A VENIR

**3<sup>ème</sup> Réunion du Réseau des secrétariats (RS) des organes régionaux des pêches (ORP):** Cette réunion organisée par la FAO permettra aux ORP de présenter des rapports d'activités, d'exposer les défis posés, de discuter de l'échange d'information, de l'avenir du RS et des conclusions de la COFI 29 concernant les ORP et les ORGP. **dates:** 7-9 février 2011 **lieu:** Rome, Italie **contact:** Hiromoto Watanabe, FAO **courriel:** hiromoto.watanabe@fao.org **www:** <http://www.fao.org/fishery/nems/39496/en>

**7<sup>ème</sup> Réunion du Secrétariat des directeurs des pêcheries de la Communauté du Pacifique (SCP):** Organisée par le SCP, la réunion des directeurs des pêcheries a pour objectif d'examiner le travail des administrations des pêcheries nationales et territoriales. Elle peut également se pencher sur des questions en dehors de la gamme actuelle du programme de travail du SCP, y compris un aperçu «en gros plan» des pêches, pour faciliter la planification à long terme. **dates:** 28 février - 4 mars 2011 **lieu:** Noumea, Nouvelle Calédonie **contact:** SPC Secretariat tél: +687-26-20-00 **fax:** +687-26-38-18 **courriel:** spc@spc.int **www:** <http://www.spc.int/FAME/en/meetings/82-seventh-spc-heads-of-fisheries-meeting>

**7<sup>ème</sup> Session du Comité de l'aquaculture de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM):** Cette session portera sur les activités intersessions du comité, ainsi que sur les priorités de recherche, les évolutions et les questions de l'aquaculture marine et en eau saumâtre et le programme de travail proposé pour 2011-2012. **dates:** 8-10 mars 2011 **lieu:** Rome, Italie **contact:** Fabio Massa, FAO **courriel:** fabio.massa@fao.org **www:** <http://www.fao.org/fishery/nems/39509/en>

**© Conférence internationale sur les débris marins:** Cette conférence est co-organisée par le PNUE et l'US National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA). L'événement mettra l'accent sur les progrès de la recherche, qui permettent le partage de stratégies et des bonnes pratiques pour l'évaluation, la réduction et la prévention des effets des débris marins. **dates:** 20-25 March 2011 **lieu:** Honolulu, États-Unis d'Amérique **contact:** David Osborn, UNEP **téléphone:** +254-20-762-5721 **courriel:** david.osborn@unep.org **www:** <http://www.5imdc.org/>

**Consultation technique du COFI de la FAO sur la performance de l'Etat du pavillon:** La Consultation technique sur la performance de l'Etat du pavillon portera sur l'élaboration de directives devant encadrer les critères à adopter pour l'évaluation de la performance des Etats du pavillon et sur les mesures éventuelles à prendre contre les navires battant pavillon d'Etats, qui ne respectent pas ces critères. **dates:** 2-6 mai 2011 **lieu:** Rome, Italie **contact:** David Doulman, FAO **courriel:** david.doulman@fao.org **www:** <http://www.fao.org/fishery/nems/39660/en>

**2<sup>ème</sup> Congrès International sur la Conservation Marine (IMCC2):** La section maritime de la Society for Conservation Biology accueillera l'IMCC2 sous le thème "Making Marine Science Matter." **dates:** 14-18 mai 2011 **lieu:** Victoria, Canada **contact:** Society for Conservation Biology **téléphone:** +1-202-234-4133 **fax:** +1-703-995-4633 **courriel:** IMCC2011@conbio.org **www:** <http://www.conbio.org/imcc2011/>

**Réunion du Groupe de travail spécial non officiel à composition non limitée sur la biodiversité marine au-delà des lignes de la juridiction nationale:** Cette réunion du Comité spécial non officiel ouvert à tous pour étudier les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà de la juridiction nationale est convoquée conformément à la résolution 65/37 paragraphe 163 de l'Assemblée Générale. **dates:** 31 mai - 3 juin 2011 **lieu:** New York, États-Unis d'Amérique **contact:** UN Division for Oceans Affairs and the Law of the Sea **téléphone:** +1-212-963-3962 **fax:** +1-212-963-5847 **courriel:** doalos@un.org **www:** <http://www.un.org/Depts/los/biodiversityworkinggroup/biodiversityworkinggroup.htm>

**12<sup>ème</sup> réunion du Groupe consultatif non officiel sur les océans et le droit de la mer:** Cette réunion est convoquée conformément à la résolution 65/37 paragraphe 228 de l'Assemblée Générale. **dates:** 20-24 juin 2011 **lieu:** New York, États-Unis d'Amérique **contact:** UN Division for Oceans Affairs and the Law of the Sea **téléphone:** +1-212-963-3962 **fax:** +1-212-963-5847 **courriel:** doalos@un.org **www:** [http://www.un.org/Depts/los/consultative\\_process/consultative\\_process.htm](http://www.un.org/Depts/los/consultative_process/consultative_process.htm)

**3<sup>ème</sup> Examen intergouvernemental du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre (PAM):** La 3<sup>ème</sup> réunion intergouvernementale pour l'examen du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine terrestre (PAM) devrait avoir lieu fin 2011. **dates:** novembre 2011 **lieu:** à fixer **contact:** David Osborn, UNEP/GPA Coordinator **téléphone:** +254-20-762-1206 **fax:** +254-20-762-4249 **courriel:** david.osborn@unep.org **www:** <http://www.gpa.unep.org>

**30<sup>ème</sup> session du COFI de la FAO:** La 30<sup>ème</sup> session du COFI examinera les activités des Sous-comités de l'aquaculture et du commerce du poisson, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du CCPR et des plans d'action internationaux connexes, ainsi que les priorités du programme de travail de la FAO consacré à ces questions. **dates:** 9-13 juillet 2012 **lieu:** Rome, Italie **contact:** Hiromoto Watanabe, FAO **courriel:** hiromoto.watanabe@fao.org **www:** <http://www.fao.org/fishery/about/cofi/meetings/en>

## GLOSSAIRE

CCRF	Code de conduite pour une pêche responsable
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CBD	Convention sur la diversité biologique
COFI	Comité des pêches
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
RM	Registre mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigérés des navires d'approvisionnement
PAI	Plan d'action international
INDNR	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PAN	Plan d'action national
APEM	Accord sur les mesures de l'Etat du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PIED	Petits États insulaires en développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
OMC	Organisation mondiale du commerce